The 1989 New Brunswick Budget

Address by

The Honourable Allan E. Maher
Minister of Finance

March 30, 1989

ISSN 0833-5680
ISBN 1-55048-097-9

1989 Department of Finance, Province of New Brunswick

Table of Contents

	Page
Introduction	1
Budget Highlights	2
The Fiscal Challenge	2
The Government's Strategy	3
Progress to Date	3
Need for Continued Improvement	5
Benefits of Improved Financial Situation	5
Economic and Fiscal Outlook	5
Budget Plan 1989-90	6
Expenditure Plans 1989-90	6
Expenditure Management	13
Revenue Measures	14
Conclusion	15
Appendix: Summary Budget Information	17

Introduction

Mr. Speaker, I am honoured to rise today to present the second Budget of our Liberal Government. Before I do so, however, let me once again congratulate you on your appointment as Speaker. I know that all Members of this Legislature will benefit from your experience and your profound wisdom as this Session unfolds.

I am pleased to report to the people of New Brunswick that the last 18 months have seen a dramatic improvement in the financial situation of the Province of New Brunswick. We the citizens of New Brunswick, are on our way to regaining control of our financial situation, while at the same time improving the quality of our public services.

Many will want to claim responsibility for the improvements in our financial situation. However, it is clear to me that considerable credit must be given to the people of New Brunswick, who have shown self-discipline in their financial demands on the Government. New Brunswickers have also produced a dynamic economy, in which more jobs and revenues are being created at an impressive rate throughout the Province.

The 1989-90 Budget reaffirms our commitment to the people of New Brunswick to manage our financial affairs responsibly and to live within our means. At the same time, the Budget demonstrates that in accepting fair and reasonable financial management, the citizens of our Province have created room for important new initiatives to create jobs, to strengthen our economy, to improve our health, education and other social programs, and to protect and enhance our environment.

New Brunswick is being recognized more and more for the tremendous improvement in its financial situation. In a recent article in the Financial Post, William Mackness, Dean of the School of Management at the University of Manitoba, said, "They (New Brunswick) have done a stunning job, putting in place one of the finest fiscal recovery programs in the country".

Mr. Speaker, I want to take this opportunity to thank all New Brunswickers for working together with us over the past 18 months, to improve the financial situation of our Province so dramatically.

The Budget I am presenting today, is the product of many long hours of scrutiny and discussion with my colleagues in Government. Their support and dedication to the job has been a source of encouragement and pride during this long process.

As well Mr. Speaker, I want to single out for attention and thanks the public servants who worked with us throughout. From the Departments themselves through to the officials of the Board of Management, Policy Secretariat, Premier's Office, Comptroller's Office and the Department of Finance, I witnessed and worked with a very professional, very dedicated and very capable group whose knowledge and expertise was invaluable in the preparation of this Budget.

I want to express a special thank you Mr. Speaker to our Premier whose leadership, inspiration and continuing support has brought us to where we are today as a Government and as a people. I truly appreciated his counsel throughout the budget process.

A review of virtually all government programs has been carried out in the course of preparing this Budget. On a pilot project basis, we began a zero base approach to budgeting. Under this approach, a very detailed and comprehensive review of all programs is carried out in consultation with each of the managers involved. On the basis of the results of the pilot project, the zero base approach will be a larger part of our budgeting effort next year.

Mr. Speaker, the Government is committed to ensuring that money is spent wisely, and that programs provide effective and cost efficient services to our citizens.

Therefore, Mr. Speaker, this Budget will show that important government programs and services can be improved in parallel with an overall improvement in the Province's financial affairs. This Budget demonstrates that hard work, commitment to a plan, and responsible financial management can make a difference.

Budget Highlights

In light of our improved financial situation over the past year, I am pleased to inform the people of New Brunswick of the following:

* Ordinary account expenditures during the 1989-90 fiscal year will increase by $228.1 million over the 1988-89 Budget. This represents a growth in ordinary expenditures of 6.9 percent, which is below the rate of growth in the economy, expected to be 7 percent in 1989.
* The Province's borrowing requirements in 1989-90 will be $220 million less than forecast in October 1987. This results in an annual saving to the Province, of over $20 million in interest payments on borrowed money.
* Our economy is expected to grow at a rate of 7 percent; employment is again expected to increase faster than the labor force, and the unemployment rate is expected to continue to decline to about 11.6 percent, the lowest in the Province since 1981.
* New Brunswick is predicted to lead the country in new investment, which is projected to increase by 14.2 percent in 1989. This investment rate is expected to result in a new record level of capital expenditures of almost $2.8 billion.
* Health and Community Services budget will be increased by approximately $90 million, 10 percent over last year.
* Overall budget in the Department of Education will be increased by $26.4 million over last year.
* $25 million in additional capital funding will be used from the Highway Trust Fund to improve highways throughout New Brunswick.
* Government will provide $10.4 million for Opportunity Corps, creating 2,400 new jobs in conservation and community work.
* Municipal Affairs and Environment will begin implementation of the $1.5 million Clean Water Act.
* Government will commence a variety of new housing initiatives as an initial response to the recommendations of the Task Force on Housing.
* This Budget will increase funding significantly in critical areas such as health care, education, environmental protection and job creation, and includes a budgeted surplus of $3.1 million on ordinary account.
* Along with the recent Third Quarter ordinary surplus forecast of $31.8 million in the 1988-89 fiscal year, Mr. Speaker, this represents New Brunswick's best financial performance, in terms of the ordinary account, this decade.

I firmly believe, Mr. Speaker, that these figures demonstrate clearly, that we are regaining control of our finances and that the level of confidence in our Province's economy is very high. Mr. Speaker, this is a day on which all New Brunswickers should be very proud. We are regaining control of our destiny, Mr. Speaker, and that makes every Member of this Government very proud indeed.

The Fiscal Challenge

Mr. Speaker, before outlining the Government's expenditure plans for the coming year, I would like to review the progress we have made in improving our financial situation. It is important to appreciate that, while we have made considerable progress during the past year, there are many challenges that lie before us.

Mr. Speaker, in 1980-81, New Brunswick's net debt stood at $912 million. By October 1987, the Province's net debt had risen to about $2.9 billion.

Each year since 1980-81, the Government of New Brunswick borrowed to cover part of its day-to-day spending, such as for salaries, as a way of expanding government programs and postponing their payment to another day. As well, the Government borrowed to pay for construction of roads, hospitals and schools, capital projects whose benefits accrue years into the future.

In addition to borrowing for capital projects, from 1981-82 to 1987-88, nearly half of the large increase in our net debt was incurred to meet day-to-day expenses. Indeed, over that period the Province borrowed over $840 million to meet day-to-day spending alone.

As a result of that borrowing, today we are paying about $85 million each and every year, in interest. Simply put, Mr. Speaker, if the Province had lived within its means during the 1981-82 to 1987-88 period, we would have had $85 million more to spend on programs and services this year, and in succeeding years.

Mr. Speaker, interest costs to support our debt have become a very serious problem in New Brunswick. Twenty years ago, it took about 8 percent of our revenues to pay interest charges. Today, about 13 percent of our revenue is committed just to pay interest on the debt. Interest on our debt is now the third largest area of government spending after health and education. And, of course, the more we spend on interest to cover the debt, the less we have for government services.

The Government's Strategy

Progress To Date

Mr. Speaker, upon assuming office and reviewing the Province's finances, our Government concluded that we had to deal with New Brunswick's growing debt. The Government determined that a responsible fiscal strategy was required, to reduce borrowing and to reduce the growth rate in our debt service costs.

In my Budget Speech last year, I said that the Government was determined to keep growth in ordinary expenditures in line with revenue growth. Last fall, the Government formalized its policy in this respect, and tabled a three-year fiscal plan which was based on the need for the Province to live within its ability to pay.

Mr. Speaker, by keeping within our fiscal plan to keep ordinary expenditure growth at or below the growth in the economy, which is the broadest measure of our tax base, we are getting our ordinary account under control. In doing so, and by keeping within the range of our $300 million limit on capital spending, we have been able to make considerable progress in reducing the Province's borrowing requirements.

As a result of the improvement that we have been able to achieve in the current and capital accounts, we will have reduced our annual borrowing requirements by $220 million by the end of 1989-90. This results in savings of over $20 million in interest payments annually. It means that each year into the future, we will have an additional $20 million available to improve and expand our services to New Brunswickers.

Mr. Speaker, the thrust of the Government's fiscal plan through 1990-91, will be to continue to keep the growth in ordinary expenditures within the overall growth rate in the economy.

On the capital side, the Government established a limit on capital spending for a three-year period in the 1988-89 Budget. Our plans for the second year of this approach were announced last fall, with the tabling of our capital budget for 1989-90. Our early capital budget confirmed our intention of keeping capital spending within a range of $300 million, excluding monies from the new Highway Trust Fund, to be spent on improving the Province's arterial highways.

When we assumed office, Mr. Speaker, the ordinary account deficit was projected to be $155 million. By the end of 1987-88, the deficit was down to $106.8 million.

And, as was shown in the recent 1988-89 Third Quarter Report, we expect to have a surplus on the ordinary account of $31.8 million in 1988-89.

The Budget I am presenting today, is predicting our second consecutive ordinary account surplus, a record the people of New Brunswick can be proud to compare with that of any other Province in Canada.

1 Reducing interest costs as a percent of revenue

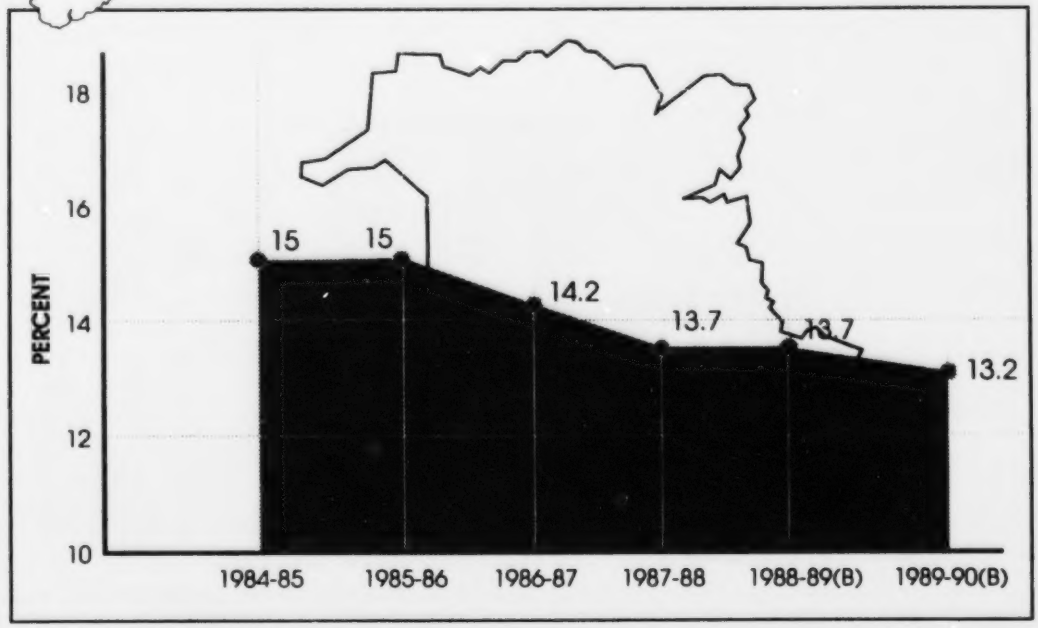

The Government is committed to continuing to reduce interest costs as a percent of revenue.

2 Ordinary expenditures 1989-90

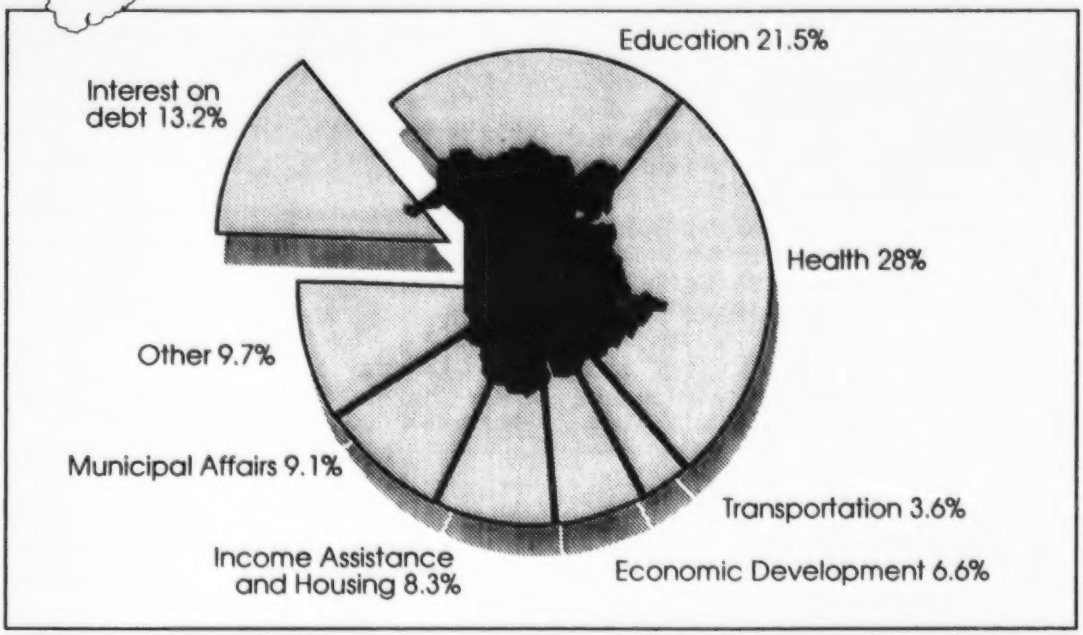

At 13.2%, interest on the Provincial debt is the third largest budget item behind Health and Education spending.

3 Growth in Investment

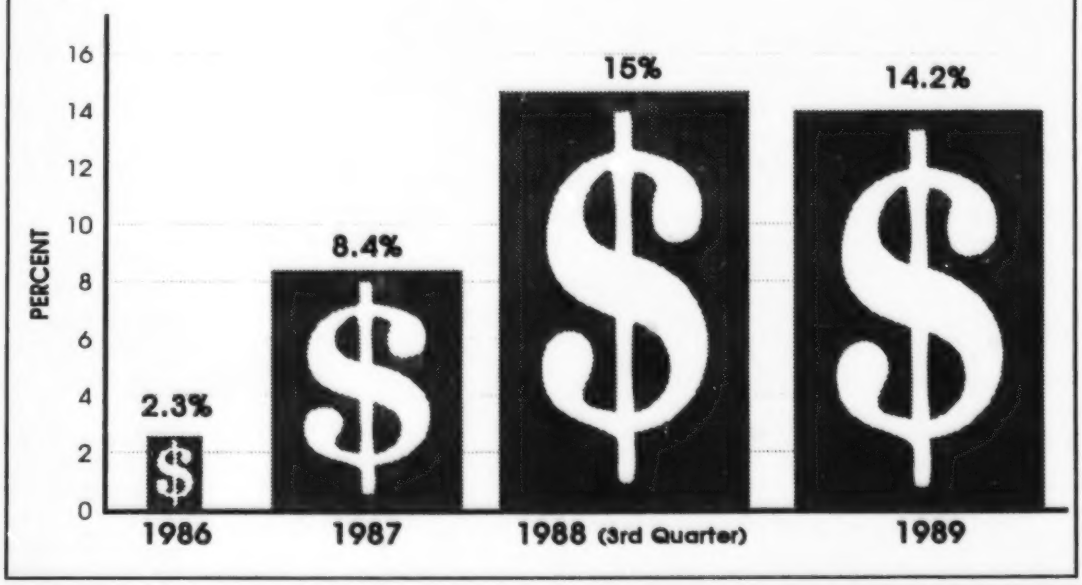

Investment spending is expected to increase by 14.2% over 1988's record setting level. This investment rate is expected to result in a new record level of capital expenditures of about $2.8 billion.

Need for Continued Improvement

Mr. Speaker, while all New Brunswickers can take some pride in our financial accomplishments, we must remember that as a Province, we have not yet been able to reduce our net debt which still stands at approximately $3.0 billion. While we have reduced borrowing by over $220 million since we assumed office, we still borrow far too much money each year, to meet our financial obligations.

Our ordinary account surpluses in 1988-89 and 1989-90 must also be viewed in the context of the large accumulated deficit that was run up in the 1981 to 1987 period. While two consecutive ordinary account surpluses will have been achieved, it is clear that the Province must continue to make up for the large ordinary account deficits accumulated for much of the past decade.

Mr. Speaker, this Province has made considerable progress in the last year and a half. A responsible fiscal plan has already produced several positive results.

And, Mr. Speaker, through continued responsible financial management, New Brunswickers can build on what they have accomplished thus far, and make further progress towards keeping the Province on a stabie financial footing.

Benefits of Improved Financial Situation

The Government is determined to continue to exercise responsible financial management. It is essential that we maintain our course and that we continue to manage the Province's finances carefully. It is important, Mr. Speaker, that we not lose the ground we have gained.

As we have seen in the past year, regaining control of our financial situation

a) ensures that the Province can continue to provide basic programs and services in health, education, roads, etc.;

b) allows for a larger proportion of provincial funds to be spent on programs and services, rather than an increasing portion to cover interest on the debt;

c) allows the Government to introduce new and expanded programs and services for the benefit of all New Brunswickers;

d) helps to maintain high investor confidence, and encourages increased business investment and job creation in the Province.

We have already seen that responsible financial management is having positive effects on the Province's ordinary account. As well, there are other examples that economic management is producing positive results.

For example, in 1988-89, growth in the Province's net debt will be down considerably. The same applies in 1989-90. In fact, the increase in the net debt in 1989-90 will be only about one-third of what it was expected to be when we assumed office.

As well, Mr. Speaker, I am pleased to say that in 1989-90, as in 1988-89, interest costs, as a percent of our revenue, will be the lowest they have been since 1983-84. This means that we will be able to devote a larger share of our Budget towards programs and services for our citizens, than at any time since 1983-84.

Economic and Fiscal Outlook

Mr. Speaker, New Brunswick's economy has performed very well in the past year. In fact, as the year unfolded, all economic indicators improved from initial projections. In 1988, investment, consumer spending, employment, and gross domestic product, were all higher than original forecasts. The unemployment rate and inflation (as measured by the consumer price index) both turned out to be lower than expected a year ago.

I expect the economy will perform well again in the coming year. Indeed, the economy is forecast to grow by 7 percent this year. After adjustment for inflation, the economy is projected to grow by 2.9 percent in real terms.

In 1989, employment is again expected to increase faster than the labor force, so that unemployment will continue to decline to 11.6 percent this year, from 12.0 percent in 1988. The unemployment rate forecast for 1989, Mr. Speaker, is the lowest it has been in New Brunswick since 1981.

At the present time, investment spending in New Brunswick is expected to increase by 14.2 percent over 1988's record setting level. Large projects such as upgrading of the Trans-Canada and other arterial highways, and construction of the proposed fixed link to Prince Edward Island, would have an even greater effect upon the long-term outlook for investment and employment in New Brunswick.

Mr. Speaker, our Government will continue its' energetic approach to economic development, designed to improve on our economic outlook and create more jobs for New Brunswickers. The Economic Development Strategy being presented later this Session, will be the cornerstone of our economic development agenda.

Our Government will continue to actively pursue a number of federal-provincial development agreements, and cost-shared financing for rebuilding the Province's arterial highways. In addition, there are currently numerous active negotiations underway between industry and the Government, which we believe will further improve business prospects in New Brunswick.

Mr. Speaker, the economic outlook for New Brunswick is bright for the next couple of years. However, Mr. Speaker, our economic prospects could be adversely affected by national monetary, fiscal, and taxation policies.

At the recent Finance Ministers' Conference in Ottawa, I strongly urged the federal Minister of Finance to cushion provinces, such as New Brunswick, from any restraint measures that might be taken to reduce the

federal deficit. Our Government believes that the Government of Canada has an obligation to offset the negative impacts of its restrictive monetary policies in regions of the country that are not contributing to rising inflation in Canada.

Reform of the federal sales tax is also an area of concern to New Brunswick. The federal government has proposed a multi-stage sales tax to replace the existing federal manufacturer's sales tax. One option being proposed at this time, is the adoption of a new National Sales Tax, which would replace not only the federal sales tax, but provincial retail sales taxes as well.

At the recent Finance Ministers' Conference, I also raised a number of concerns that New Brunswick has with this proposal, including the fiscal impact on provinces such as New Brunswick, the effect of the tax on our economy and individuals, and the implications for our own tax structure. Of particular concern to our Government is the impact the proposed National Sales Tax could have on the tax burden borne by New Brunswickers. The proposed new tax has the potential of shifting the tax burden from industry to individuals. Mr. Speaker, these and other important issues must be resolved before New Brunswick will be in a position to decide whether it will participate in the new National Sales Tax.

Budget Plan 1989-90

I am pleased to announce, Mr. Speaker, that this Budget forecasts ordinary expenditures to reach $3,520.8 million in 1989-90, an increase of $228.1 million over our 1988-89 Budget. This represents a growth in ordinary expenditures of 6.9 percent, which is within the parameters of our fiscal plan.

With the economy expected to grow by 7.0 percent in 1989, this will be the second year in a row in which we will keep the rate of growth in ordinary spending below the growth rate in the economy.

Mr. Speaker, I am extremely pleased to announce that, in 1989-90, we are not only able to increase spending by $228.1 million over last year, but we can also forecast a surplus of $3.1 million on the ordinary account. Following the surplus of $31.8 million that is now forecast for 1988-89, this represents New Brunswick's best financial performance this decade.

In contrast with the ordinary account deficits of the previous seven years, this means that, for the first two years of our Government's term, we will not be borrowing money to pay for day-to-day expenditures.

Expenditure Plans 1989-90

Mr. Speaker, with the introduction of the capital budget last fall, the Government was able to outline its intentions for capital spending well in advance of this year's construction season.

I am very pleased that we were able to honour our commitment to an early introduction of our capital budget. It has allowed our construction industry to plan ahead and it should lead to more cost effectiveness in the Government's capital budget.

As with the early introduction of the capital budget last fall, I am pleased, Mr. Speaker, that the Budget which I am introducing today, is the earliest tabled in a Spring Sitting of the Legislature, since 1980.

Mr. Speaker, several important government programs and services will receive additional funding in order that we may continue to improve on the services and opportunities for our citizens. I am pleased to provide some details on our expenditure plans for 1989-90.

Health and Community Services

The budget of the Department of Health and Community Services will benefit significantly from an increase of approximately $90 million over last year's budget. This, Mr. Speaker, represents an increase of approximately 10 percent over last year's Health budget. In fact, the increase in the Health budget represents about 40 percent of the increase in total ordinary expenditures in the 1989-90 Budget.

Mr. Speaker, this Budget contains significant increases in funding for hospital boards and the medicare system in 1989-90. The funds for hospitals, including psychiatric hospitals, will increase to $474.6 million, and funding for medicare will increase to $184 million.

Again this year, Mr. Speaker, I would like to call on representatives of hospital boards and health care professionals, to work with us to improve health care services for our citizens, while exercising a responsible approach to expenditure management.

A major Government priority aimed at achieving a more equitable distribution of hospital services among regions and an improved range of services in northern hospitals, will be continued. Under this initiative, $10 million will be available for recruitment of physicians and other professionals, and for new and improved hospital programs in Northern New Brunswick. The funds will be used for staff, supplies, equipment, and renovation.

In this year's Budget, funds are also provided for pilot projects that will enable seniors to remain in their own homes longer than would normally be the case. The Department of Health and Community Services will spend $975 thousand on the pilot projects, to develop a comprehensive support system for seniors living in their own homes.

The budget for the Program For Disabled Adults will be expanded by $300 thousand to provide emergency

4 Ordinary spending on Health and Community Services ($millions)

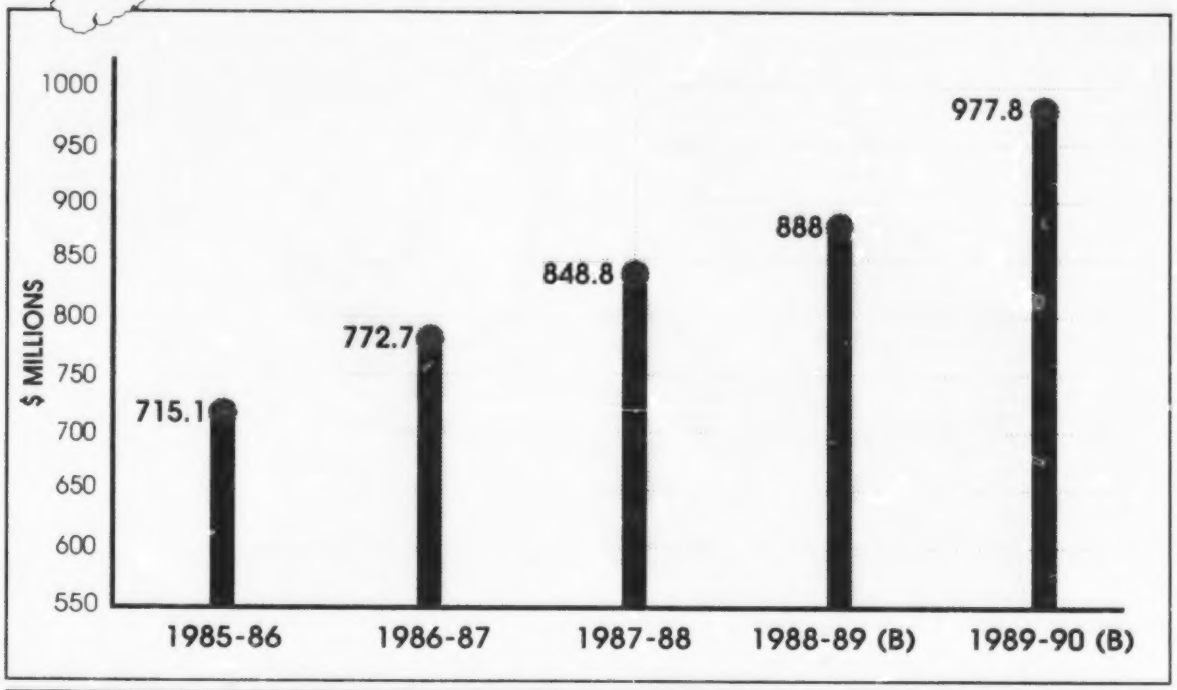

The budget for Health and Community Services has increased by approximately 10%, or $90 million, over last year.

respite care for those families looking after disabled adults in their own homes.

Mr. Speaker, all provinces are having difficulty coping with growing health care costs. This matter was the main subject discussed at the recent Health and Finance Ministers' Conference which my colleague, the Minister of Health, and I hosted this past February, in Moncton.

Mr. Speaker, growth in our Health budget highlights the difficulty of managing total government expenditures, when the largest component of the budget is growing so much faster than the economy. It was this concern that prompted the Government to appoint the McKelvey-Levesque Commission to review the organization, structure, use and funding of our hospital, medicare, and prescription drug programs.

In addition to important increases in our Health and Community Services budget, there are a number of other new Government initiatives and other budgetary expansions which I would like to outline. My colleagues, the Ministers responsible, will provide further details and a much fuller overview of these matters, during the Budget Debate and during consideration of departmental estimates.

Education

Mr. Speaker, I want to emphasize that this Government is committed to expanding and improving education, training, and post-secondary education opportunities for our people. This Government also recognizes that education must be the cornerstone of any short, medium and long-term plan to economic renewal. At the same time as we create new jobs, we must also ensure that our people are sufficiently prepared to compete for those job opportunities.

It is for that reason, Mr. Speaker, that this Budget shows important increases in education, training, and post-secondary funding. In fact, Mr. Speaker, the increase in this year's funding available for education, training, and post-secondary education is $46.7 million greater than last year, an increase of 6.5 percent.

Mr. Speaker, the Government is increasing the Education budget by 5.3 percent over last year's budget. Given the declining student population, this represents a substantial increase of 6.7 percent per student over last year, and over 9.9 percent more than the previous year. The increase in the Department of Education budget for 1989-90 compares favourably to the increase announced for school boards in Nova Scotia.

I would like to draw to Honourable Members' attention the fact that the percentage increase to educational services is actually larger than 5.3 percent as a result of certain extraordinary items in the Education budget. Reduced employer contributions to unemployment insurance will save the Province $1.2 million. Savings resulting from investments in energy efficiency in provincial schools will save a further $528 thousand in 1989-90. If these overhead savings had not been realized, our increase in the department's budget would have been even greater.

The increase in the education budget of $26.4 million includes provision for inflation and anticipated wage increases. Also, included is funding for a new high school program, as well as increased resources for special needs education, and funding to reduce class size in grades one and two.

Through the new high school program, all students will receive a strengthened curriculum of core subjects in an expanded and enriched curriculum. School districts will have discretion to implement a more flexible scheduling option. This new program will be funded with over $2 million during the coming year and will result in the creation of a number of new teaching positions.

I would add, Mr. Speaker, that our contribution to primary and secondary education will be enhanced by other programs to be implemented in 1989-90. For example, the community component of Opportunity Corps will provide additional staff resources to school boards, as well as other community organizations.

In existing education programs, the Government will increase funding for special needs education by $1 million. This will bring total funding for this aspect of our educational program to $34 million for the 1989-90 school year.

Mr. Speaker, the Government is also considering several new and expanded education initiatives which would require even greater human and financial resources in education in the coming years. These include the review of such initiatives as programs to enhance the educational development of disadvantaged preschoolers who may not be adequately prepared for school, and increased emphasis on second language education.

5 Ordinary spending per student (primary and secondary schools)

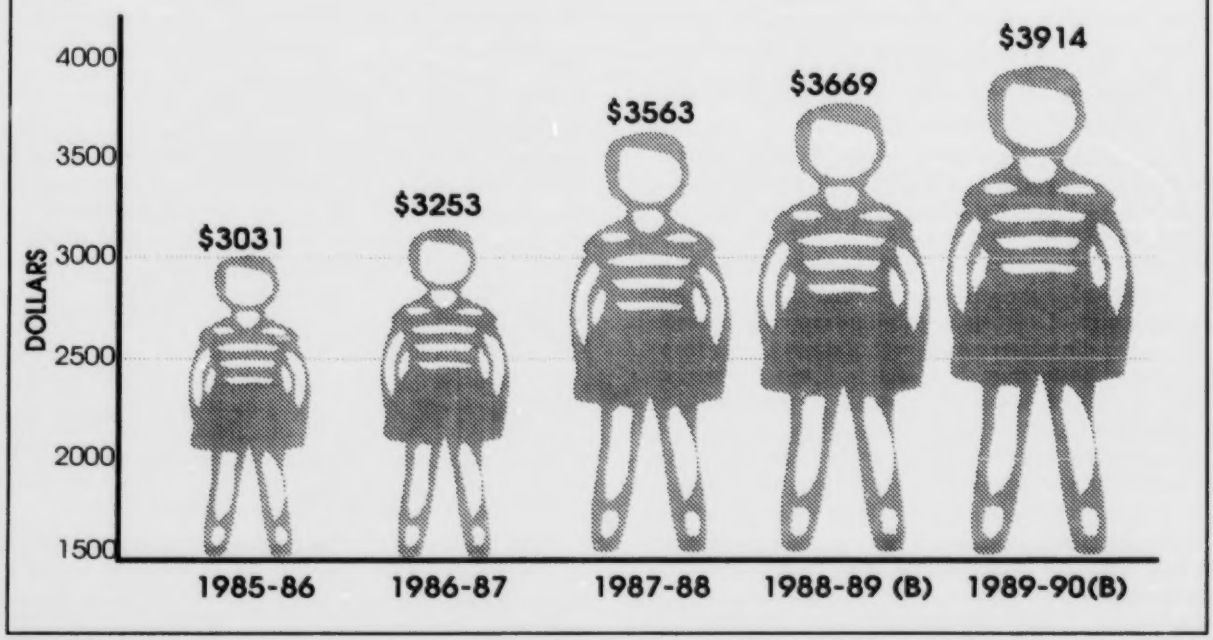

Spending per student has increased by 6.7% over last year, and by 9.9% over the previous year.

Pension Funding

Mr. Speaker, I would like to make a few comments about our pension plans which are important to our teachers and public servants.

As of March 31, 1977 the Public Service Superannuation Fund totalled $61 million, while no Teachers' Pension Fund existed.

In April 1977, the Province began the practice of funding the Teachers' Pension Plan and the Public Service Superannuation Plan by matching employee contributions to the pension plans and placing these amounts into two separate pension funds.

The Province also committed itself to pay future teachers' pensions out of general revenue, until such time that the amount of money in the Teachers' Pension Fund equalled the amount in the Public Service Superannuation Fund. In 1988-89, this goal was reached, and each of the two funds now exceeds $650 million. This funding decision represented a positive first step in building a financial base for the Teachers' Pension Plan.

Nevertheless, the level of funding for both the teachers' and the civil servants' pension funds continues to be inadequate. The unfunded liability for payment of pensions is in excess of $1 billion and is growing each year.

Therefore, in this year's Budget, an additional $41.9 million has been allocated to the Teachers' Pension and Public Service Superannuation funds. The additional contributions will be allocated in proportion to the unfunded liability in each plan. It is estimated that approximately $25 million of the $41.9 million will be allocated to the Teachers' Fund with the balance allocated to the Public Service Fund. This $41.9 million is over and above the $39.9 million which the Province will contribute through its practice of matching employee contributions to these two pension plans.

These extra contributions represent an important step in addressing our unfunded pension liabilities and should continue in the years ahead.

Youth, Training and Advanced Education

Mr. Speaker, during the past year, a $70 million Youth Strategy agreement was concluded with the Government of Canada. 1989-90 will be the first full year of operation of this innovative new program. During the coming year, counselling and assessment centres will be established at locations throughout the Province. These centres will be the primary points through which young people obtain access to programs and services under the Youth Strategy. There is no doubt, Mr. Speaker, that the New Brunswick program remains the most ambitious of its type in Canada.

Through this program, our young people will have the opportunity to acquire knowledge, skills and job experience which they need to pursue employment and career opportunities. As well, through this program, we will intensify our efforts to encourage young people to complete their basic education, as their best course for a secure economic future.

Mr. Speaker, the Government remains committed to providing quality higher education through our universities and our community colleges.

There is $133.5 million in the Budget for the Maritime Provinces Higher Education Commission.

In addition, as recently announced, the Government is making a further $3.5 million available to our four universities. My colleague, the Minister of Advanced Education and Training will announce details on how these funds will be allocated.

The Maritime Provinces Higher Education Commission recommended funding of $135.2 million for 1989-90, an increase of 7.4 percent over last year. Our base level funding of $133.5 million, which is 6.0 percent over last year will now be supplemented by $3.5 million from the Province, which will bring our percentage increase over last year to 8.8 percent.

Mr. Speaker, money is also provided in the 1989-90 capital Budget to begin construction of a major addition and renovation to the Miramichi Community College. This renovation and addition will increase the capacity of the College from 235 students to 680 when it is fully operational in 1994-95. In this year's Budget, an additional $400 thousand has been allocated to allow the Miramichi Campus to provide the basis for developing new training programs, and to hire additional permanent staff.

In addition, Mr. Speaker, the department will introduce a new program for training respiratory technologists at the Saint John Community College. This new program will address a critical shortage in the health care field. It will help meet an acute social need, as well as provide secure employment opportunities for New Brunswickers.

Income Assistance and Opportunity Corps

Mr. Speaker, the 1989-90 Budget provides funding for a major new thrust in employment enhancement. The Government will expand significantly its support of programs designed to provide skills and work experience to people currently on income assistance.

A new program called Opportunity Corps, will enable income assistance recipients to apply new or existing work skills and gain valuable work experience through paid employment.

The Budget provides a commitment of $10.4 million for Opportunity Corps. This will provide meaningful employment opportunities for 2,400 income assistance recipients. The Program can be broken down into two areas, a community and a conservation component.

The community component will provide jobs for approximately 2,000 individuals in various services offered through municipalities and local service districts, the education and social service systems, and in the tourism, recreation and heritage sectors of our economy.

The conservation component will provide jobs for about 400 persons involved in environmental enhance-

ment work, such as fish habitat improvement, silviculture work, and boundary line maintenance.

Every effort will be made to ensure that this work experience will lead to full-time employment beyond the Government sponsored programs.

As a result of retraining and skills upgrading that numerous former income assistance recipients have received through the Government's Focus Program, and because of a strengthening economy, the departmental case load has been reduced appreciably. Hence, while the departmental budget for 1989-90 provides for important increases in social assistance rates, the reduction in caseload means that the overall budget of the department will be 0.8 percent less than was budgeted in 1988-89.

We have had similar success in our Student Aid Program. With increased opportunities for summer employment, students rely less on government loan and bursary programs to further their education.

Once again, Mr. Speaker, these examples demonstrate that our initiatives, such as the Focus Program, the Youth Strategy, and our student summer employment programs, are having a very positive effect. Jobs are being created, economic activity and income are generated, and a great many New Brunswickers regain the pride and dignity that go hand-in-hand with meaningful employment.

Environment

Mr. Speaker, our Government is committed to preserving and enhancing our quality of life and our environment in New Brunswick.

In addition to the environmental enhancement initiatives to be carried out through the conservation component of Opportunity Corps, environmental enhancement is linked to several other budgetary measures.

Later this Session, the Government will begin to implement its $1.5 million Clean Water Act, with initial funding of over $250 thousand. This important Act will allow for enforcement of the proper management and protection of our valuable water resources throughout the Province.

Mr. Speaker, in response to numerous requests by New Brunswickers for improvements in our air quality, an additional tax will be levied on the purchase of leaded gasoline in New Brunswick to make the purchase of unleaded gasoline more attractive. Specifically aimed at reducing harmful lead emissions, this disincentive to environmental pollution is another approach the Government is using to honour its commitment to environmental protection.

As an extension of a successful program begun last summer, the Department of Natural Resources and Energy will hire hundreds of New Brunswickers to participate in a major silviculture effort. This silviculture work will complement similar initiatives to be undertaken by the Opportunity Corps, and both will serve to further preserve and enhance our New Brunswick environment.

Housing

Mr. Speaker, the Task Force on Housing identified many problems that affect New Brunswickers with respect to basic shelter. The recommendations of the Task Force Report will form our long-range strategy with respect to the provision of affordable housing.

As an initial Government response to the Task Force Report, Mr. Speaker, I am pleased to put before you today, a number of initiatives that will show the high priority that the Government places on helping low-income families improve their housing situation. We have provided $4.5 million in loans and advances and ordinary account expenditures in the 1989-90 Budget, to fund these new initiatives.

We will introduce a Down Payment Assistance Program to aid families wishing to purchase their own homes, but who face a financial barrier with respect to private mortgage criteria. This program will be funded with $1.4 million in 1989-90, and help finance 100 homes.

We will also introduce a Home Completion Program designed to help families who lack the funds to complete home construction. This program will be funded with $2 million in 1989-90, and help finance 100 homes.

To help further address many of the critical housing needs identified in the Task Force Report, we are transferring responsibility for the $1 million Emergency Repair Program from the Department of Income Assistance to the New Brunswick Housing Corporation. And, by supplementing that budget by half a million dollars, which is a 50 percent increase over 1988-89, we can more quickly provide funds for a wide range of shelter needs. These funds will address water and sewer problems, electrical and heating deficiencies, insulation and other structural inadequacies.

An additional half million dollars has also been added to the Rent Supplement Program with particular emphasis on the needs of disabled New Brunswick residents.

The Housing budget also provides $50 thousand for a new Household Orientation and Management Program, and $50 thousand for a Community Involvement Program.

My colleague, the Minister of Housing, will be providing more details on these and other important housing initiatives.

Mr. Speaker, business development and job creation remain important priorities of this Government. This is reflected in a 9.7 percent increase in 1989-90 spending in the economic development and transportation sectors.

Commerce and Technology

In Commerce and Technology, $700 thousand is provided in new funding to encourage the growth of new and existing businesses throughout the Province. This new initiative, emphasizing the potential of the small business sector, is an important part of the Government's Economic Development Strategy.

Self Start, a new entrepreneurial support program, a Small Business Directorate, and a Mobile Information Unit, are among the new and expanded initiatives which will be introduced to further reflect our emphasis on economic development in New Brunswick.

My colleague, the Minister of Commerce and Technology will provide further details on these and other exciting economic development initiatives planned for the coming year.

Regional Development Corporation

Mr. Speaker, as part of its overall economic thrust, the Province of New Brunswick places a high priority on the development of effective cost-shared arrangements with the Government of Canada. In this regard, the Government of New Brunswick and the Government of Canada are actively involved in the negotiation of new development measures under the Economic and Regional Development Agreement.

Recent announcements by the Government of Canada indicating a freeze on negotiations for new economic development agreements are a matter of deep concern to New Brunswick. We must continue to impress upon the Government of Canada our sincerity in wishing to conclude these agreements, and their importance to achievement of New Brunswick's overall economic development potential. In our view, a deficit-cutting effort placed on the back of economic and regional development programs is self-defeating.

In keeping with the spirit and intent of this cost-sharing process, the Province of New Brunswick has made provision in this Budget for a supplementary amount of up to $22 million, which we have offered as part of the federal government's share, in order to ensure that successful agreements receive all of the funds required for full implementation in the 1989-90 fiscal year.

We view these federal-provincial funding arrangements to be critical and the Government of New Brunswick, is by this extraordinary effort, demonstrating its willingness to "front" part of the federal share, in order to get agreements signed and underway without further delay.

This same offer to pay the federal government's share for the first year has been made with respect to the proposed major highways funding agreement. We understand the federal government's deficit situation and are prepared to help by minimizing their cash flow during the first year.

Transportation

The Government will be undertaking several initiatives in the coming year to improve our highway conditions and to improve services to our motor vehicle operators.

Last fall, Mr. Speaker, a trust fund was established by the Government, for use in improving our arterial highway network. I am pleased to announce that the Government will be spending $25 million of the approxi-

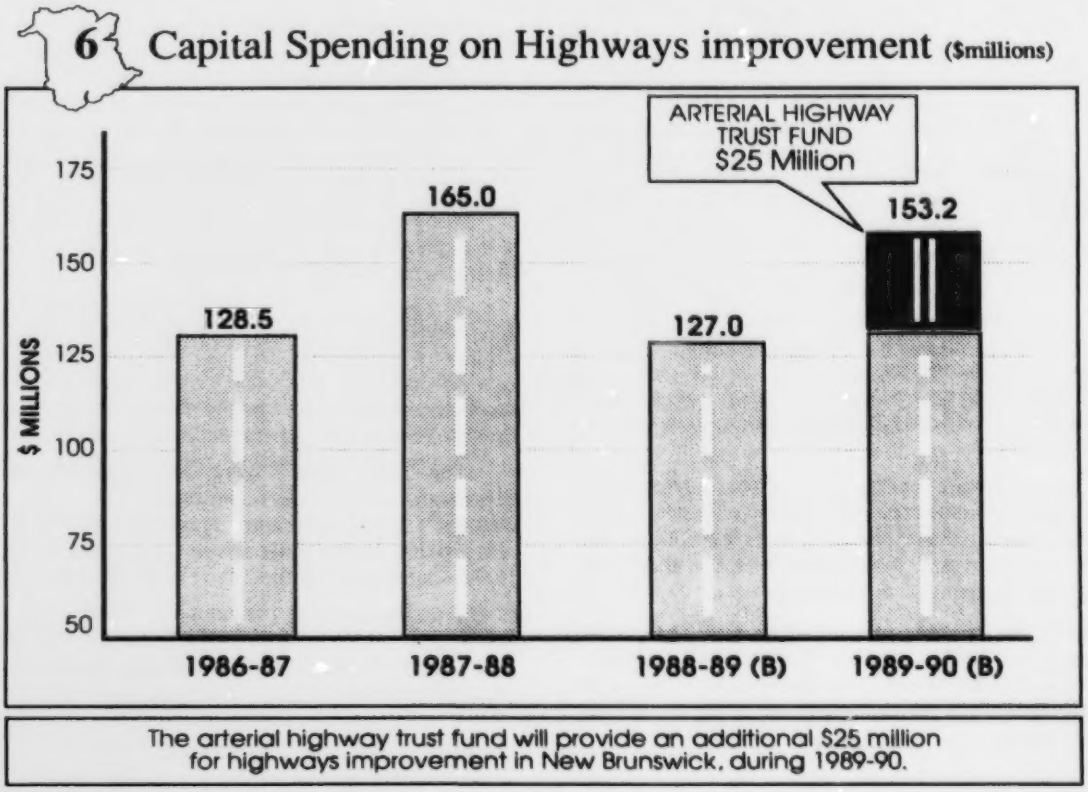

The arterial highway trust fund will provide an additional $25 million for highways improvement in New Brunswick, during 1989-90.

mately $26 million raised, to improve our major highways throughout the Province.

I would remind Honourable Members that this level of expenditure is in addition to the normal capital budget of the Department of Transportation, which was tabled with the capital budget last fall. I would also like to point out that the Government is committed to spend all of the funds collected for the Trust Fund on highway improvements. However, in order to manage the cash flow, the Government has set spending on this program at $1 million less than anticipated revenues at this time. As the year unfolds and revenue estimates are confirmed, trust fund spending on arterial highway improvement could exceed $25 million.

As a result of the trust fund, and our regular capital budget, the total highway capital improvement budget for 1989-90 is approximately 20 percent greater than was budgeted for highway improvement spending in 1988-89.

In an effort to further improve our transportation services for New Brunswickers, the 1989-90 Transportation budget provides over $450 thousand, as a one-time cost to begin to spread the motor vehicle registration program throughout the year. This will do away with the aggravation of long line-ups for registration in March, as well as eliminate the extra cost of providing this service during peak periods in the spring.

Agriculture

In the Department of Agriculture, the Budget includes an additional $319 thousand for such programs as the New Brunswick Potato Council, the Beef Finishing Program, new demonstration initiatives in Sustainable Agriculture, and for the Farm Products Marketing Commission.

As well, Mr. Speaker, in response to the recommendations of the Harness Racing Task Force, we shall move to establish a New Brunswick Harness Racing Commission, under appropriate legislative authority.

Fisheries and Aquaculture

In recognition of the growing importance of the aquaculture industry to the Province, we are again increasing funding for aquaculture and fish hatchery development. Two person-years and $80 thousand have been added to the department's budget, which builds further on last year's budgetary increase for this growing economic activity.

The additional funding will support departmental responsibilities associated with the development of the Province's aquaculture industry, in areas such as fish health, environmental monitoring, and the allocation, leasing, and licensing of aquaculture sites.

Additional training courses will be made available to fishermen, on quality control, fish enterprise management, and aquatic safety. Additional funding will also help strengthen our research program at the Shippagan Marine Centre.

Justice

The 1989-90 Budget contains $250 thousand for Civil Legal Aid in the Department of Justice. This reinstates government participation in funding of this program. Together with funding from the New Brunswick Law Foundation, Civil Legal Aid will help disadvantaged New Brunswickers obtain legal services in civil matters.

Solicitor General

A major initiative in the department's 1989-90 budget, is funding for an enhanced commercial vehicle enforcement effort. This involves 27 more staff and a commitment of over $900 thousand to controlling the weight and other aspects of commercial vehicle operation on New Brunswick highways. This is particularly important in helping us protect the considerable investment that we have in our road network.

Mr. Speaker, if I may, I would like to clarify some of the financial details regarding the transfer of highway law enforcement from the New Brunswick Highway Patrol to the R.C.M.P.

Given the run-down condition of some N.B.H.P. detachments and equipment, considerable investments would have been required over the next two years if the force were to operate at a reasonable level. To provide New Brunswickers with this level of service, including the costs of new and improved detachments and equipment, would have required a budget of $24.5 million for the next two fiscal years.

Based on the actual contract signed between the Province and the Government of Canada, the total cost for R.C.M.P. policing of highways over the next two years will be $19 million, which represents a saving of approximately $5.5 million over the next two years. This $19 million in R.C.M.P. costs, includes all costs relating to relocation, transfer of assets, and one-time start-up costs.

Tourism, Recreation and Heritage

A major initiative in the Department of Tourism, Recreation and Heritage, is an additional half million dollars for tourism research and market planning. These new efforts in market research are an integral part of the Government's plan for a more effective promotion program to encourage tourism in New Brunswick.

The Government is committed to responding, in a meaningful way, to the recommendations made by the Premier's Advisory Committee on the Arts. The Premier will provide more details on the Government's response to this Committee's Report later in the Session.

This Budget also provides increased support and funding for amateur sport, which this Government regards as an important element in the development of our amateur athletes.

Alcoholism and Drug Dependency Commission

Mr. Speaker, for many years our Alcohol and Drug Dependency Commission has gained valuable experience in the delivery of Employee Assistance Programming. Increasingly, the private sector is wishing to benefit from this experience.

In the coming year, as a result of increased funding, the Commission will be able to respond more readily to private sector requests for assistance in developing programs to help employees overcome dependency problems.

Expenditure Management

Through responsible financial management practices and effective expenditure control, the Government has been able to realize many economies in its internal operations, thus making more money available to increase and improve services for our citizens.

For example, Mr. Speaker, interest payments on the debt are showing only a 4.2 percent rate of increase over the 1988-89 Budget. Part of this low rate of increase is due to the improved value of the Canadian dollar, but, as I noted earlier, it is also due to the Government's commitment to reduce the amount of money that we borrow and add to the provincial debt.

In the area of provision for losses, improved management of provincial lending programs and our strengthening economy, have combined to result in an $11.5 million reduction in the amount of funds that we need to set aside as provisions for bad debt.

Mr. Speaker, as I indicated earlier, by providing more skills training and job opportunities for income assistance recipients, we have reduced significantly our case load in the department. As a result, while the Budget provides for increases in social assistance rates, the overall budget for the Department of Income Assistance has been reduced by 0.8 percent from the 1988-89 Budget.

I am pleased to say, Mr. Speaker, that the growth in the costs of running government have been kept to a minimum.

Mr. Speaker, we have also adjusted certain government programs in order to obtain the funds needed to meet the Province's priority spending requirements.

In the Department of Health and Community Services, measures will be taken to free-up funds for expansion of the hospital services and medicare budgets.

Last year the seniors' Prescription Drug Program co-pay fee was increased to cover the cost of pharmacists' dispensing fees. These dispensing fees go directly to druggists.

This year the fee will rise by 11 cents from $6.34 to $6.45 reflecting the increase in the dispensing fee charged by pharmacists. Any future increases in pharmacists' dispensing fees will be accompanied by an increase in the co-pay fee paid by seniors. The $120 co-pay limit that was established in last year's Budget for recipients of the Guaranteed Income Supplement will be maintained.

Concerted efforts will be taken to ensure that less costly generic drugs are prescribed. Monitoring of prescriptions and other measures will secure savings in the administration of drug plans, amounting to $700 thousand in 1989-90.

Mr. Speaker, with continuing substantial increases in the assessment base enjoyed by New Brunswick municipalities, the Government will be holding the line on the total municipal grant for the 1990 budget year of municipalities. We are satisfied that municipalities can continue to provide quality services to our citizens.

However, I know that for planning purposes, municipalities appreciate a longer term perspective. Therefore, in an effort to help municipalities achieve medium and long-term financial stability, I am pleased to announce that in 1991, the Provincial Government will increase the municipal grant by 4 percent. The Government believes that responsible financial management on the part of municipalities, together with continued strong growth in municipal tax bases, should enable municipalities to manage effectively with these additional funds from the Provincial Government.

Revenue Measures

Mr. Speaker, I would like to outline the revenue measures that will be introduced in this Session. For the most part, the revenue measures contained in this Budget are designed to remove inequities in the tax system, protect our health and environment, and improve tax administration.

Tobacco Tax

In last year's Budget, I announced that tobacco products would be subject to the provincial sales tax. The ad valorem tobacco tax applies to the normal retail price of tobacco.

In response to increasing representations from health groups and other concerned New Brunswickers, the Government has further reviewed provincial taxes on various tobacco products.

Effective midnight tonight, the normal retail price of cigarettes for the purpose of determining the tobacco tax, will include the retail sales tax. Based on the normal retail selling price established in the March, 1989 price survey, this will result in an increase in tax of .52 cents per cigarette. This measure is expected to raise an additional $4 million in fiscal 1989-90.

Effective midnight tonight, the tax on fine-cut tobacco will be set at 3.96 cents per gram. The tax per gram of pre-portioned fine-cut tobacco will be set at 4.49 cents per gram. These increases are in response to the growing gap in the taxation of cigarettes and fine-cut tobacco over the last decade. These measures are expected to increase revenues by $6 million.

As well, Mr. Speaker, taxation of cigars will be increased from 50 percent of the suggested manufacturers' retail price to 100 percent, generating revenues of $800,000 per year.

Gasoline and Motive Fuels Tax

Mr. Speaker, lead emissions are universally recognized as a health hazard and are particularly harmful to our children. Presently, New Brunswick is the only province which encourages the use of leaded fuel by having a lower tax on this grade of gasoline. At a minimum, all other provinces tax leaded fuel at least as heavily as other grades of gasoline. Ontario, Manitoba, and British Columbia, have gone even further and imposed an additional tax on leaded fuel in an effort to reduce this particularly harmful environmental pollutant.

In keeping with our policy to protect and enhance our environment, and in response to requests from concerned New Brunswickers, effective midnight tonight, a new 2.2-cent-per-litre additional tax on leaded gasoline will be imposed. This addition to the existing gasoline tax is intended to make the pump price of leaded fuel equal to, or greater than, the price of regular unleaded fuel. It is anticipated that in the first year, $2 million will be generated. This tax will only last for two years, since the federal government has announced plans to ban the use of leaded gasoline by 1991.

Social Services and Education Tax

Mr. Speaker, the final tax change contained in this Budget provides for a reduction in the sales tax for candies and confections. The current exemption for candies and similar confections, will be increased from 60 cents or less, to 80 cents or less.

This measure is primarily designed to ensure that the current exemption level for confections is not eroded by inflation. For example, recent price increases have caused many chocolate bars to be priced above the 60-cent threshold, which has resulted in tax being charged to consumers, many of whom are children.

Conclusion

Mr. Speaker, in the 1989-90 Budget, we have planned expenditures to meet the needs of the Province in a fair and responsible fashion.

- We have ensured that more resources will be available to improve our education and health care systems.
- We have provided funds for important new initiatives to protect our environment and improve our quality of life.
- We have allocated funds to expand the economy and create more jobs for New Brunswickers.
- We have used only modest and narrowly focused revenue-generating measures, which will have positive social benefits for New Brunswickers.

With ordinary account revenues of $3,523.9 million and ordinary account expenditures of $3,520.8 million, the ordinary account is budgeted to have a surplus of $3.1 million in 1989-90. The year ahead will be the second year in a row that the Province will pay for day-to-day spending without having to borrow.

Combining the surplus on the ordinary account with the Province's capital spending program, the budgetary deficit is budgeted at $263.7 million for 1989-90. With net loans and advances of $37.7 million and adjustments for provision for losses and depreciation, financial requirements will be $346.7 million.

With sinking fund earnings of $131.0 million, net debt is budgeted to increase by $132.7 million in 1989-90.

Mr. Speaker, like all budgets, the 1989-90 Budget is based on assumptions about the economy and our fiscal relations with the Government of Canada. We have based our projections of revenue and expenditures on the assumption that our economy will perform as forecast and not be thrust into recession by high interest rate policies, and that the federal government will not change its transfer programs.

Notwithstanding these factors, the Government intends to manage the Province's finances as outlined in this Budget. Within the context of the projections of revenues and expenditures that are now before the Government, I believe, Mr. Speaker, that this Budget is reasonable, and is a fair balance between the needs of the Province, and our ability to pay.

Mr. Speaker, we have made considerable progress in turning our financial situation around. The fiscal targets that the Government has set for 1989-90 will continue to move the Province on the road to improved financial health, while continuing to provide an expanding range of services and programs to the citizens of our Province.

Appendix: Summary Budget Information

BUDGET PLAN

1989-90

($Millions)

	Budget Plan	Increase in Net Debt	Financial Requirements
BUDGETARY ACCOUNTS			
Gross Ordinary Revenues	3,523.9		
Gross Ordinary Expenditures	3,520.8		
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	3.1		
Capital Expenditures	300.0		
Capital Recoveries	32.2		
Net Capital Expenditures	267.8		
Special Purpose Account Revenues	26.0		
Special Purpose Account Expenditures	25.0		
Net Special Purpose Accounts	1.0		
BUDGETARY DEFICIT	263.7	263.7	263.7
NON-BUDGETARY ACCOUNTS			
Reduction for Sinking Fund Earnings		131.0	
Increase in Net Debt		132.7	
Net Loans and Advances			37.7
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions			68.2
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation			22.9
Financial Requirements			346.7

COMPARATIVE BUDGET PLAN

($Millions)

	Year Ending March 31			
	1988 Actual	1989 Budget Estimate	1989 Third Quarter Estimate	1990 Budget Estimate
BUDGETARY ACCOUNTS				
Ordinary Account Revenues	3,024.9	3,263.0	3,325.8	3,523.9
Ordinary Account Expenditures	3,131.7	3,292.7	3,294.0	3,520.8
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(106.8)	(29.7)	31.8	3.1
Capital Account Expenditures	379.8	302.9	305.3	300.0
Capital Account Recoveries	45.4	41.4	40.4	32.2
Net Capital Expenditures	334.4	261.5	264.9	267.8
Special Purpose Account Revenues	—	—	5.0	26.0
Special Purpose Account Expenditures	—	—	—	25.0
Net Special Purpose Accounts	—	—	5.0	1.0
BUDGETARY DEFICIT	441.3	291.2	228.1	263.7
NON-BUDGETARY ACCOUNTS				
Reduction for Sinking Fund Earnings	107.8	121.0	121.0	131.0
Increase in Net Debt	333.5	170.2	107.1	132.7
Gross Loans and Advances	43.1	67.1	50.9	61.2
Recoveries on Loans and Advances	20.4	27.2	27.1	23.5
Net Loans and Advances	22.6	39.9	23.8	37.7
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions	64.9	65.4	65.4	68.2
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation	61.1	35.4	25.8	22.9
Financial Requirements	467.7	361.1	291.5	346.7

NOTE: Columns may not add due to rounding.

GROSS ORDINARY REVENUE BY SOURCE
($000)

	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Third Quarter Estimate	1990 Budget Estimate
OWN SOURCE			
Taxes			
Personal Income Tax	520,200.0	539,600.0	560,000.0
Corporate Income Tax	105,700.0	107,400.0	129,000.0
Metallic Minerals Tax	2,347.3	2,347.3	3,440.0
Provincial Real Property Tax	159,629.5	153,000.0	163,300.0
Municipal Real Property Tax	146,900.0	144,500.0	160,000.0
Social Services and Education Tax	560,000.0	575,000.0	615,000.0
Gasoline and Motive Fuels Tax	112,400.0	110,800.0	118,500.0
Tobacco Tax	64,300.0	62,000.0	74,000.0
Amusement Admission Tax	2,071.0	2,000.0	1,670.0
Pari-Mutuel Tax	42.3	63.0	65.0
Insurance Premium Tax	14,250.0	15,150.0	16,100.0
Real Property Transfer Tax	2,500.0	2,600.0	2,500.0
Financial Corporation Capital Tax	6,450.0	6,900.0	7,400.0
Sub-Total: Taxes	1,696,790.1	1,721,360.3	1,850,975.0
Return On Investment			
Liquor Trading Profits	78,241.9	76,241.9	79,521.8
Interest and Investment Income	22,415.6	24,638.5	22,486.7
Other	273.0	1,301.6	645.0
Sub-Total: Return On Investment	100,930.5	102,182.0	102,653.5
Licenses and Permits			
Motor Vehicle	42,392.4	41,936.0	47,979.8
Liquor Control and Regulation	5,600.0	5,600.0	6,400.0
Fish and Game	4,355.4	3,960.4	5,064.3
Forests	492.0	531.6	497.0
Mines	423.0	432.9	412.3
General	4,648.4	4,865.9	5,235.1
Sub-Total: Licenses and Permits	57,911.2	57,326.8	65,588.5
Sale of Goods and Services			
Institutional	7,427.4	11,958.7	11,568.6
Intergovernmental	6,224.9	6,244.9	6,301.2
Provincial Parks	1,795.7	1,652.9	1,654.6
Leases and Rentals	1,794.2	1,530.1	1,735.2
General	29,331.4	29,719.4	28,500.8
Sub-Total: Sale of Goods and Services	46,573.6	51,106.0	49,760.4
Royalties			
Forests	24,425.0	24,425.0	27,650.0
Mines	8,568.3	8,566.3	10,528.0
Sub-Total: Royalties	32,993.3	32,991.3	38,178.0
Lottery Revenues	22,500.0	22,500.0	24,000.0
Fines and Penalties	2,160.0	2,192.3	2,151.5
Miscellaneous	2,877.6	4,514.7	3,170.5
TOTAL OWN SOURCE REVENUE	1,962,736.3	1,994,173.4	2,136,477.4
UNCONDITIONAL GRANTS — CANADA			
Fiscal Equalization Payments	755,000.0	797,000.0	836,000.0
Established Programs Financing — Cash	268,500.0	260,100.0	267,000.0
Extended Health Care	35,200.0	35,100.0	36,800.0
Other	1,800.0	1,800.0	1,800.0
Sub-Total: Unconditional Grants — Canada	1,060,500.0	1,094,000.0	1,141,600.0
CONDITIONAL GRANTS — CANADA			
General Government Services	1,789.3	1,798.3	2,142.1
Transportation	697.0	441.2	751.0
Economic Development	21,716.4	22,265.0	27,705.0
Health	10,827.8	10,606.5	11,981.4
Welfare	158,462.1	156,016.7	155,904.1
Education	44,792.9	45,573.0	45,466.7
Culture	0.0	22.8	0.0
Other	1,439.9	892.9	1,884.5
Sub-Total: Conditional Grants — Canada	239,725.4	237,616.4	245,834.8
TOTAL: GRANTS FROM CANADA	1,300,225.4	1,331,616.4	1,387,434.8
GROSS ORDINARY REVENUE	3,262,961.7	3,325,789.8	3,523,912.2

CAPITAL RECOVERIES

($000)

	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Third Quarter Estimate	1990 Budget Estimate
OWN SOURCE			
General Government Services	100.0	1.0	100.0
Transportation	170.0	435.0	370.0
Economic Development	110.0	350.0	200.0
Education	10.0	39.5	10.0
Other	645.0	2,661.0	1,165.0
TOTAL: Own Source Revenue	1,035.0	3,486.5	1,845.0
CONDITIONAL GRANTS — CANADA			
Transportation	35,150.0	32,517.0	24,500.0
Economic Development	5,215.0	4,375.0	5,840.0
TOTAL: Conditional Grants — Canada	40,365.0	36,892.0	30,340.0
TOTAL: CAPITAL RECOVERIES	41,400.0	40,378.5	32,185.0

SPECIAL PURPOSE ACCOUNTS REVENUE

($000)

	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Third Quarter Estimate	1990 Budget Estimate
Arterial Highway Trust Account	0.0	5,000.0	26,000.0
TOTAL: SPECIAL PURPOSE ACCOUNTS	0.0	5,000.0	26,000.0

RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES

($000)

	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Third Quarter Estimate	1990 Budget Estimate
Recoveries on Loans and Advances	27,044.5	27,065.0	23,528.1
Properties Held for Resale	196.4	0.0	0.0
TOTAL: RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES	27,240.9	27,065.0	23,528.1

GROSS ORDINARY EXPENDITURES BY DEPARTMENT

($000)

Department	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Revised Estimate	1990 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	88,390.9	94,300.6	97,599.3
Department of Agriculture	28,293.4	25,413.0	25,101.5
Alcoholism and Drug Dependency Commission	7,195.9	7,280.5	7,452.1
Board of Management	5,979.8	5,773.9	6,126.5
Department of Commerce and Technology	22,073.3	21,842.1	16,084.2
Department of Education	500,052.6	500,677.4	526,455.2
Executive Council	896.7	882.4	821.4
Department of Finance	14,837.6	14,794.1	13,941.9
Department of Fisheries and Aquaculture	19,460.6	16,415.1	15,078.4
General Government	141,287.6	118,046.1	146,245.1
Department of Health and Community Services	888,007.7	910,031.7	977,825.4
Department of Income Assistance	268,166.0	264,994.2	265,921.5
Department of Intergovernmental Affairs	796.6	867.9	1,157.6
Department of Justice	19,896.2	20,103.1	21,034.7
Department of Labour	31,232.6	31,322.9	35,854.2
Legislative Assembly	9,285.9	9,273.3	9,669.6
Maritime Provinces Higher Education Commission	125,891.6	125,891.6	133,474.9
Department of Municipal Affairs and Environment	303,723.1	299,978.6	320,166.5
Department of Natural Resources and Energy	42,758.6	45,513.2	50,329.4
New Brunswick Housing Corporation	19,471.3	24,647.6	26,353.7
New Brunswick Occupational Health and Safety Commission	—	—	—
Office of the Comptroller	6,555.1	6,445.7	6,730.4
Office of Economic Development	1,293.1	1,061.2	776.8
Office of the Premier	813.7	847.4	835.3
Policy Secretariat	963.3	920.7	630.3
Regional Development Corporation	55,073.9	55,093.8	88,609.3
Service of the Public Debt	446,300.0	437,300.0	465,000.0
Department of the Solicitor General	53,414.4	57,803.5	58,045.1
Department of Supply and Services	38,617.3	38,606.1	39,796.7
Department of Tourism, Recreation and Heritage	34,138.0	34,544.1	36,496.7
Department of Transportation	117,524.5	123,050.6	126,823.2
Women's Directorate	320.2	320.2	336.2
TOTAL: GROSS ORDINARY EXPENDITURES	3,292,711.5	3,294,042.6	3,520,773.1

CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES

($000)

Department	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Revised Estimate	1990 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	—	—	—
Department of Agriculture	381.5	3,381.5	3,025.0
Department of Commerce and Technology	—	—	—
Department of Education	5,000.0	5,000.0	3,800.0
Department of Fisheries and Aquaculture	—	—	—
Department of Health and Community Services	6,500.0	6,500.0	18,100.0
Maritime Provinces Higher Education Commission	10,155.0	10,155.0	1,900.0
Department of Municipal Affairs and Environment	9,140.4	9,140.4	11,550.0
Department of Natural Resources and Energy	3,000.0	3,609.1	100.0
New Brunswick Housing Corporation	—	2,445.0	2,051.0
Regional Development Corporation	8,000.0	7,620.0	12,975.0
Department of Supply and Services	132,685.0	132,315.0	117,077.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	1,052.0	1,052.0	1,200.0
Department of Transportation	127,000.0	124,126.0	128,206.0
TOTAL: CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES	302,913.9	305,344.0	299,984.0

SPECIAL PURPOSE ACCOUNTS EXPENDITURES

($000)

	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Revised Estimate	1990 Budget Estimate
Arterial Highway Trust Account	0.0	0.0	25,000.0
TOTAL: SPECIAL PURPOSE ACCOUNTS	0.0	0.0	25,000.0

GROSS LOANS AND ADVANCES

($000)

Department	Year Ending March 31		
	1989 Budget Estimate	1989 Revised Estimate	1990 Budget Estimate
Department of Agriculture	9,350.0	7,550.0	6,450.0
Department of Commerce and Technology	8,500.0	8,500.0	14,500.0
Department of Education	5,623.3	6,161.5	5,867.5
Department of Fisheries and Aquaculture	15,000.0	13,000.0	17,000.0
Department of Municipal Affairs and Environment	10.0	10.0	105.0
Department of Natural Resources and Energy	870.0	870.0	950.0
New Brunswick Housing Corporation	12,321.7	145.0	2,691.4
Regional Development Corporation	6,323.0	5,700.0	4,750.0
Department of Supply and Services	400.0	400.0	500.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	275.0	275.0	290.0
Department of Transportation	8,450.0	8,330.0	8,131.0
TOTAL: LOANS AND ADVANCES	67,123.0	50,941.5	61,234.9

Budget de 1989
du
Nouveau-Brunswick

Discours de

l'honorable Allan E. Maher
ministre des Finances

le 30 mars 1989

ISSN 0833-5680
ISBN 1-55048-097-9

1989 ministère des Finances, province du Nouveau-Brunswick

Table des matières

	Page
Introduction	1
Faits saillants du budget	2
Défi financier	3
Stratégie du gouvernement	3
Progrès déjà réalisés	3
Nécessité d'une amélioration soutenue	5
Avantages d'une situation financière améliorée	5
Perspectives économiques et financières	6
Plan budgétaire de 1989-1990	7
Plans de dépenses pour 1989-1990	7
Gestion des dépenses	15
Mesures productives de recettes	16
Conclusion	17
Annexe: Résumé budgétaire	19

Introduction

Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter le deuxième budget de notre gouvernement libéral. Mais, auparavant, laissez-moi vous féliciter encore une fois de votre nomination au poste d'Orateur. Je sais que tous les députés bénéficieront de votre expérience et de votre profonde sagesse au fur et à mesure que se déroulera la session.

Je suis content de signaler à la population du Nouveau-Brunswick que les 18 derniers mois ont vu une amélioration remarquable de la situation financière de la province. Nous, les citoyens du Nouveau-Brunswick, sommes en passe de redevenir maîtres de notre situation financière tout en améliorant la qualité de nos services publics.

Nombreux sont ceux qui voudront s'attribuer le mérite d'avoir amélioré notre situation financière. Toutefois, il m'est clair qu'une bonne part du mérite revient à la population du Nouveau-Brunswick, qui a fait preuve d'autodiscipline dans ses demandes financières auprès du gouvernement. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont également suscité une économie dynamique, produisant à un rythme impressionnant plus d'emplois et de recettes partout dans la province.

Le budget de 1989-1990 réaffirme l'engagement que nous avons pris envers la population du Nouveau-Brunswick de gérer nos affaires financières de façon responsable et de vivre selon nos moyens. Le budget montre en même temps que, en acceptant une gestion financière équitable et raisonnable, les citoyens de notre province ont dégagé une marge propice à d'importantes nouvelles initiatives visant la création d'emplois, le renforcement de notre économie, l'amélioration de nos programmes de santé et d'éducation et de nos autres programmes sociaux, ainsi que la protection et la mise en valeur de notre environnement.

Le Nouveau-Brunswick est de plus en plus reconnu pour l'amélioration énorme de sa situation financière. Dans un article paru récemment dans le *Financial Post,* William Mackness, doyen de l'école de gestion à la University of Manitoba, dit que le Nouveau-Brunswick a accompli un travail étonnant, en mettant en oeuvre l'un des meilleurs programmes de redressement financier au pays.

Monsieur l'Orateur, je tiens à profiter de l'occasion pour remercier tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de nous avoir aidés au cours des derniers 18 mois à améliorer de façon aussi remarquable la situation financière de notre province.

Le budget que je présente aujourd'hui est le résultat de nombreuses heures d'examen minutieux et de discussion avec mes collègues au gouvernement. Leur appui et leur dévouement au travail ont été une source d'encouragement et de fierté au cours du long processus budgétaire.

En outre, Monsieur l'Orateur, je veux signaler et remercier les employés des services publics qui ont travaillé avec nous tout au long du processus. Qu'il s'agisse des fonctionnaires dans les ministères mêmes ou des responsables au Conseil de gestion, au Secrétariat des politiques, au cabinet du premier ministre, au bureau du contrôleur et au ministère des Finances, j'ai constaté que ceux et celles avec qui j'ai travaillé sont un groupe très professionnel, très dévoué et très doué, dont les connaissances et la compétence spécialisée se sont avérées des plus précieuses au cours de la préparation du présent budget.

Monsieur l'Orateur, je tiens particulièrement à remercier notre premier ministre; c'est grâce à sa direction, à son inspiration et à son soutien continu que nous avons atteint le point où nous en sommes aujourd'hui, en tant que gouvernement et population. J'ai vraiment apprécié ses conseils au cours du processus budgétaire.

Presque tous les programmes du gouvernement ont été examinés au cours de la préparation du présent budget. Nous avons inauguré, à titre de projet pilote, une budgétisation base zéro, qui prévoit un examen très détaillé et complet de tous les programmes, en consultation avec chacun des gestionnaires intéressés. À la lumière des résultats du projet pilote, il sera davantage fait appel l'année prochaine à la budgétisation base zéro.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que les fonds soient dépensés judicieusement et à ce que les programmes fournissent à notre population des services efficaces au meilleur coût possible.

Par conséquent, Monsieur l'Orateur, le présent budget montrera qu'il est possible d'améliorer d'importants programmes et services gouvernementaux tout en obtenant une amélioration globale des affaires financières de la province. Le présent budget démontre qu'un travail sérieux, l'engagement à l'égard d'un plan et une gestion financière responsable peuvent porter fruit.

Faits saillants du budget

Étant donné que notre situation financière s'est améliorée au cours de l'année écoulée, j'ai le plaisir d'informer la population du Nouveau-Brunswick des faits suivants :

* Les dépenses au compte ordinaire au cours de l'année financière 1989-1990 augmenteront de 228,1 millions par rapport au budget de 1988-1989. Cela représente une augmentation de 6,9 % des dépenses au compte ordinaire, ce qui est inférieur au taux de croissance de l'économie prévu pour 1989, soit 7 %.
* En 1989-1990, les besoins de la province au chapitre des emprunts seront de 220 millions de moins qu'il avait été prévu en octobre 1987. La province économisera ainsi plus de 20 millions par année en intérêts sur les emprunts.
* Un taux de croissance de 7 % est prévu pour notre économie; il est prévu que le nombre d'emplois augmentera encore une fois plus rapidement que la population active et que le taux de chômage continuera à baisser pour passer à environ 11,6 %, taux le plus bas qu'aura connu la province depuis 1981.
* Il est prévu que le Nouveau-Brunswick sera au premier rang au pays quant aux nouveaux investissements et que ceux-ci augmenteront de 14,2 % en 1989. Le résultat escompté d'un tel taux d'investissement est un nouveau niveau record de dépenses en capital, soit presque 2,8 milliards de dollars.
* Le budget du ministère de la Santé et des Services communautaires sera augmenté d'environ 90 millions, soit de 10 % par rapport à l'année dernière.
* Le budget global du ministère de l'Éducation sera augmenté de 26,4 millions par rapport à l'année dernière.
* Un montant supplémentaire de 25 millions provenant du Fonds en fiducie pour les routes sera affecté aux dépenses en capital pour améliorer les routes dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.
* Le gouvernement affectera 10,4 millions à Équipe Perspectives, créant ainsi 2 400 nouveaux emplois dans les domaines de la conservation et du travail communautaire.
* Le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement commencera la mise en oeuvre de la loi sur la protection de l'eau, à laquelle 1,5 million est affecté.
* Comme première suite donnée aux recommandations du Groupe d'étude sur l'habitation, le gouvernement entreprendra une gamme de nouvelles initiatives en matière de logement.
* Le présent budget augmentera de façon importante les fonds accordés à des secteurs essentiels comme les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement et la création d'emplois, et il comprend un excédent budgété de 3,1 millions au compte ordinaire.
* Monsieur l'Orateur, tout comme les récentes prévisions du troisième trimestre annonçant un excédent de 31,8 millions au compte ordinaire pour l'année financière 1988-1989, il s'agit des meilleurs résultats financiers qu'ait obtenu le Nouveau-Brunswick au compte ordinaire au cours de la présente décennie.

Je crois fermement, Monsieur l'Orateur, que de tels chiffres montrent clairement que nous sommes en train de reprendre nos finances en main et que le niveau de confiance dans l'économie de notre province est très élevé. Monsieur l'Orateur, tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises peuvent être très fiers aujourd'hui. Nous redevenons maîtres de notre destin, Monsieur l'Orateur, ce dont tous les membres du gouvernement actuel sont vraiment très fiers.

Défi financier

Monsieur l'Orateur, avant d'exposer les plans de dépenses du gouvernement pour l'année qui vient, j'aimerais passer en revue les progrès que nous avons faits dans l'amélioration de notre situation financière. Il est important de se rendre compte que, bien que nous ayons fait des progrès considérables durant l'année écoulée, nous avons encore de nombreux défis à relever.

Monsieur l'Orateur, en 1980-1981, la dette nette du Nouveau-Brunswick se chiffrait à 912 millions de dollars. En octobre 1987, la dette nette de la province était passée à environ 2,9 milliards.

Chaque année depuis 1980-1981, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour couvrir une partie de ses dépenses courantes, comme les salaires, a recouru aux emprunts comme moyen d'élargir les programmes du gouvernement et de remettre leur paiement à plus tard. En plus, le gouvernement a emprunté pour payer la construction de routes, d'hôpitaux et d'écoles, projets d'immobilisations dont les avantages s'étalent sur des années et des années.

Outre les emprunts faits de 1981-1982 à 1987-1988 pour des projets d'immobilisations, près de la moitié de l'importante augmentation de notre dette nette a été contractée pour couvrir les dépenses courantes. En effet, durant la période en question, la province a emprunté plus de 840 millions, rien que pour faire face aux dépenses courantes.

En raison de tels emprunts, nous payons à présent environ 85 millions en intérêts, année après année. En langage clair, Monsieur l'Orateur, si la province avait vécu selon ses moyens au cours de la période allant de 1981-1982 à 1987-1988, nous aurions eu 85 millions de plus à dépenser pour des programmes et des services cette année et durant les années qui viennent.

Monsieur l'Orateur, les frais d'intérêt de notre dette sont devenus un problème très grave pour le Nouveau-Brunswick. Il y a 20 ans, les frais d'intérêt accaparaient à peu près 8 % de nos recettes. Aujourd'hui, il faut consacrer environ 13 % de nos recettes uniquement au paiement des intérêts de la dette. À l'heure actuelle, les intérêts de notre dette viennent au troisième rang des dépenses du gouvernement, après la santé et l'éducation; et, bien entendu, plus nous dépensons en intérêts pour couvrir la dette, moins nous avons de fonds pour les services gouvernementaux.

Stratégie du gouvernement

Progrès déjà réalisés

Monsieur l'Orateur, à son entrée en fonction et après examen des finances de la province, notre gouvernement a conclu que nous devions nous occuper de la dette croissante du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a décidé qu'une stratégie financière responsable s'imposait pour réduire les emprunts et pour réduire le taux de croissance des coûts du service de notre dette.

Dans mon discours du budget de l'année dernière, j'ai dit que le gouvernement était déterminé à ce que la croissance des dépenses au compte ordinaire n'excède pas la croissance des recettes. L'automne dernier, le gouvernement a officialisé sa politique sur le sujet et a déposé un plan financier triennal fondé sur la nécessité pour la province de vivre dans les limites de sa capacité de payer.

Monsieur l'Orateur, en maintenant, conformément à notre plan financier, la croissance des dépenses au compte ordinaire à un niveau égal ou inférieur à celui de la croissance de l'économie, laquelle est l'indicateur le plus général de notre assiette fiscale, nous prenons notre compte ordinaire en main. En procédant ainsi et en respectant notre limite de 300 millions pour les dépenses en capital, nous avons pu faire des progrès considérables dans la réduction des besoins de la province en matière d'emprunts.

Grâce à l'amélioration que nous avons pu réaliser au compte courant et au compte de capital, nous aurons réduit de 220 millions nos besoins annuels en emprunts d'ici la fin de 1989-1990, ce qui fera économiser plus de 20 millions en paiements d'intérêt chaque année. Ainsi, à chaque année qui suivra, nous aurons 20 millions de plus à notre disposition pour améliorer et augmenter nos services à la population du Nouveau-Brunswick.

Monsieur l'Orateur, l'objectif principal du plan financier du gouvernement jusqu'en 1990-1991 sera de continuer à maintenir la croissance des dépenses au compte ordinaire dans les limites du taux de croissance globale de l'économie.

Quant au compte de capital, le gouvernement a fixé dans le budget de 1988-1989 une limite sur les dépenses en capital pour une période de trois ans. Nos plans pour la deuxième année d'une telle démarche ont été annoncés l'automne dernier, au moment du dépôt de notre budget de capital pour 1989-1990. Notre budget de capital, dépose de bonne heure, a confirmé notre intention de contenir les dépenses en capital afin qu'elles ne dépassent pas 300 millions, à l'exclusion de l'argent provenant du nouveau Fonds en fiducie pour les routes, argent qui sera consacré à l'amélioration des routes de grande communication de la province.

1 Réduction des frais d'intérêt comme pourcentage des recettes

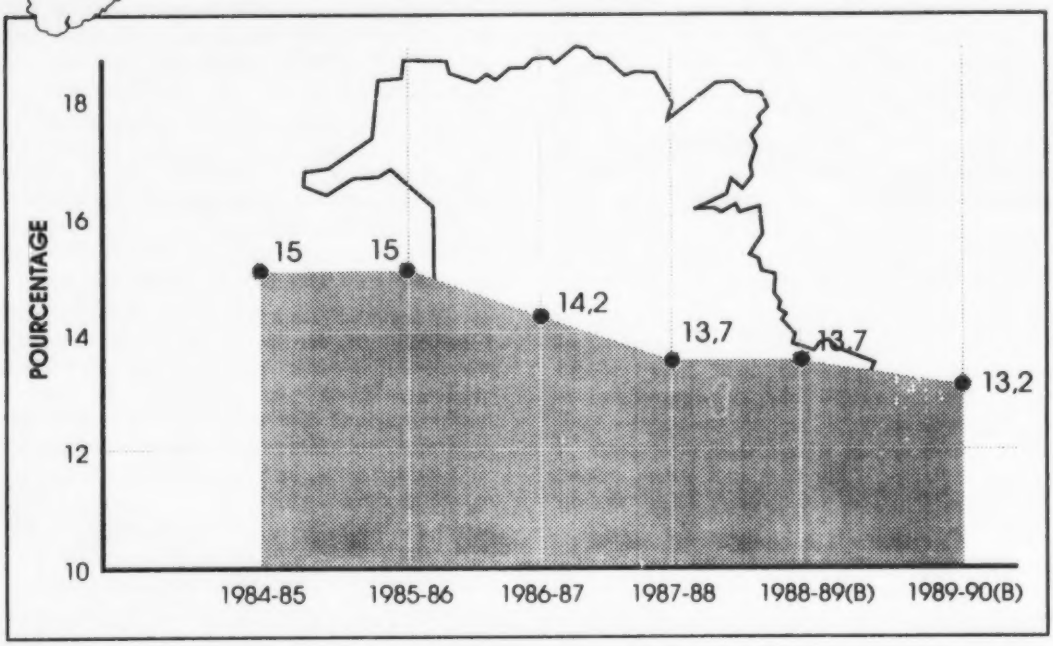

Le gouvernement s'est engagé à continuer de réduire les frais d'intérêt comme pourcentage des recettes.

2 Dépenses au compte ordinaire 1989-1990

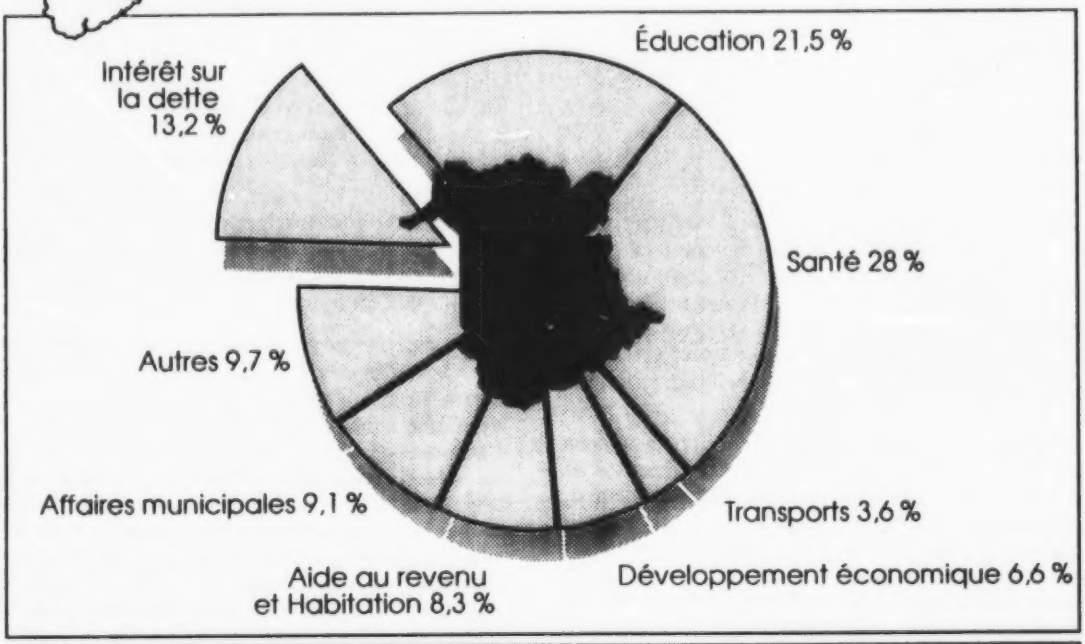

L'intérêt sur la dette provinciale, s'élevant à 13,2 %, vient au troisième rang comme poste budgétaire, après les dépenses affectées à la Santé et à l'Éducation.

3 Croissance des investissements

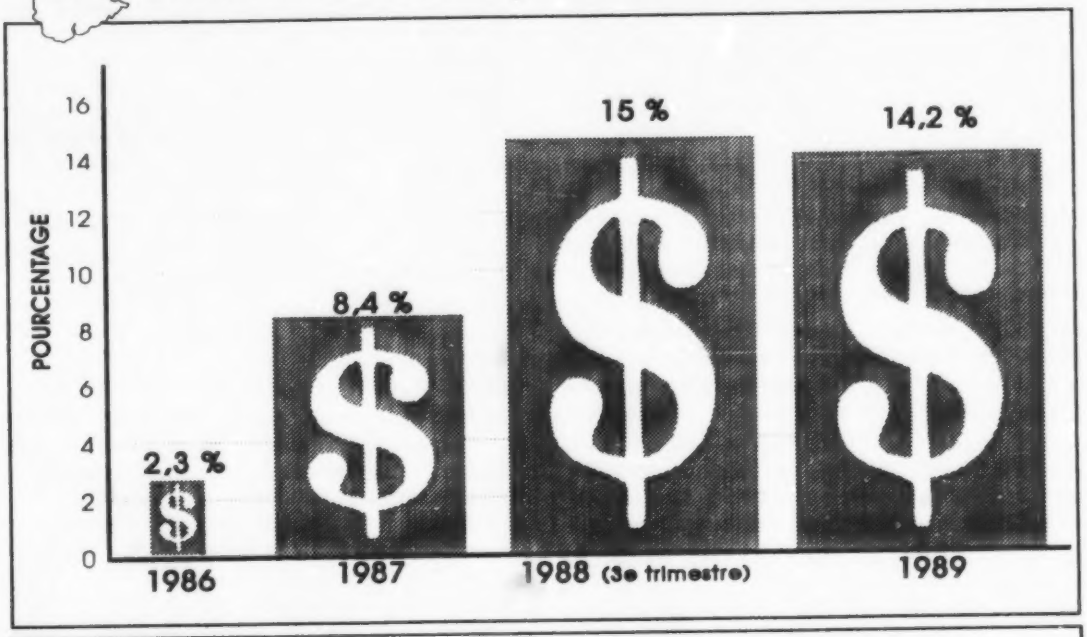

Les dépenses d'investissement sont prévues augmenter de 14,2 % par rapport au niveau record établi en 1988. Ce taux d'investissement devrait permettre d'atteindre un nouveau niveau record de dépenses en capital d'environ 2,8 milliards de dollars.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous sommes entrés en fonction, un déficit de 155 millions était prévu au compte ordinaire. À la fin de 1987-1988, le déficit était réduit à 106,8 millions.

Comme l'a montré le récent rapport du troisième trimestre de 1988-1989, nous prévoyons un excédent de 31,8 millions au compte ordinaire en 1988-1989.

Le budget que je dépose aujourd'hui prévoit notre deuxième excédent de suite au compte ordinaire, un record que la population du Nouveau-Brunswick peut être fière de comparer avec celui de n'importe quelle autre province au Canada.

Nécessité d'une amélioration soutenue

Monsieur l'Orateur, bien que la population du Nouveau-Brunswick puisse être fière de nos résultats financiers, nous devons nous rappeler que, en tant que province, nous n'avons pas encore réussi à réduire notre dette nette, qui s'élève toujours à environ 3,0 milliards. Même si nous avons réduit nos emprunts de plus de 220 millions depuis notre arrivée au pouvoir, nous empruntons encore beaucoup trop chaque année pour faire face à nos obligations financières.

Nos excédents aux comptes ordinaires en 1988-1989 et en 1989-1990 doivent aussi être considérés par rapport à l'énorme déficit accumulé entre 1981 et 1987. Bien qu'il ait été possible de réaliser un excédent au compte ordinaire deux années de suite, il est manifeste que la province doit continuer à compenser pour l'important déficit au compte ordinaire, accumulé pendant la majeure partie de la dernière décennie.

Monsieur l'Orateur, la province a fait des progrès considérables au cours de la dernière année et demie. Un plan financier responsable a déjà donné plusieurs résultats positifs.

De plus, Monsieur l'Orateur, grâce à une gestion financière responsable et soutenue, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent bâtir sur ce qu'ils ont accompli jusqu'à maintenant et progresser davantage dans le maintien des finances de la province sur une base solide.

Avantages d'une situation financière améliorée

Le gouvernement est décidé à continuer de pratiquer une gestion financière responsable. Il est essentiel que nous maintenions notre cap et que nous continuions à gérer soigneusement les finances de la province. Monsieur l'Orateur, il est important que nous ne perdions pas le terrain que nous avons gagné.

Comme nous l'avons vu pendant l'année écoulée, la reprise en main de notre situation financière

a) fait que la province peut continuer à fournir des programmes et des services de base en matière de santé, d'éducation, de routes, etc.;

b) permet qu'une plus grande part des fonds provinciaux soit affectée aux programmes et aux services, au lieu qu'une partie croissante serve à couvrir les intérêts de la dette;

c) permet au gouvernement d'instaurer de nouveaux programmes et services élargis, pour le bien de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises;

d) aide à maintenir un haut degré de confiance chez les investisseurs et stimule dans la province l'investissement dans le secteur de l'entreprise et la création d'emplois.

Nous avons déjà constaté qu'une gestion financière responsable a des effets positifs sur le compte ordinaire de la province. D'autres exemples montrent également qu'une gestion économique donne des résultats positifs.

Ainsi, en 1988-1989, la croissance de la dette nette de la province sera considérablement moins élevée. Il en sera de même en 1989-1990. En fait, l'augmentation de la dette nette en 1989-1990 ne sera environ que le tiers de ce qui était prévu à notre entrée en fonction.

De plus, Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de dire que, en 1989-1990 comme en 1988-1989, les frais d'intérêt, en pourcentage de nos recettes, seront les plus bas depuis 1983-1984. Cela signifie que la part de notre budget que nous pourrons consacrer aux programmes et aux services pour notre population sera plus importante qu'elle l'a jamais été depuis 1983-1984.

Perspectives économiques et financières

Monsieur l'Orateur, l'économie du Nouveau-Brunswick s'est très bien portée au cours de l'année écoulée. De fait, au fil de l'année, les indicateurs économiques ont tous affiché une amélioration par rapport aux prévisions initiales. En 1988, les investissements, les dépenses de consommation, l'emploi et le produit intérieur brut ont tous dépassé les prévisions initiales. Le taux de chômage et l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation ont tous deux été inférieurs à ce qui avait été prévu il y a un an.

Je m'attends à ce que l'économie se porte bien de nouveau au cours de l'année qui commence. De fait, un taux de croissance économique de 7 % est prévu pour cette année. Après inflation, il est prévu que l'économie enregistrera une croissance réelle de 2,9 %.

En 1989, il est prévu que l'emploi enregistrera de nouveau une croissance plus rapide que celle de la population active, de sorte que le taux de chômage, qui était de 12,0 % en 1988, continuera à diminuer, pour passer à 11,6 % cette année. Monsieur l'Orateur, les prévisions indiquent que, en 1989, le taux de chômage au Nouveau-Brunswick sera le plus bas depuis 1981.

À l'heure actuelle, il est prévu que les dépenses en investissement au Nouveau-Brunswick augmenteront de 14,2 % par rapport au record établi en 1988. D'importants projets tels que l'amélioration de la Transcanadienne et d'autres routes de grande communication, ainsi que la construction du lien fixe proposé avec l'Île-du-Prince-Édouard, auraient des répercussions encore plus marquées sur les perspectives à long terme en matière d'investissement et d'emploi au Nouveau-Brunswick.

Monsieur l'Orateur, notre gouvernement poursuivra son approche énergique du développement économique, pour améliorer nos perspectives économiques et créer plus d'emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick. La stratégie de développement économique, qui sera présentée durant la session, sera la pierre angulaire de notre programme de développement économique.

Notre gouvernement continuera à se consacrer activement à l'obtention d'un certain nombre d'ententes de développement fédérales-provinciales et du partage des frais pour la réfection des routes de grande communication de la province. De plus, de nombreuses négociations sont activement en cours entre l'industrie et le gouvernement, et nous croyons qu'elles amélioreront encore davantage les perspectives commerciales au Nouveau-Brunswick.

Monsieur l'Orateur, les perspectives économiques du Nouveau-Brunswick sont prometteuses pour les deux prochaines années environ. Il se pourrait toutefois, Monsieur l'Orateur, que nos perspectives économiques soient compromises par des politiques nationales monétaires, financières ou fiscales.

À la conférence des ministres des Finances qui a eu lieu à Ottawa récemment, j'ai fortement exhorté le ministre fédéral des Finances à protéger les provinces comme le Nouveau-Brunswick contre toute mesure de restriction qui pourrait être prise pour réduire le déficit fédéral. Notre gouvernement estime que le gouvernement du Canada a l'obligation de neutraliser les effets négatifs de ses politiques monétaires restrictives sur les régions du pays qui ne contribuent pas à la hausse de l'inflation au Canada.

La réforme de la taxe fédérale de vente est également un sujet de préoccupation pour le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement fédéral a proposé une taxe de vente multi-stades pour remplacer l'actuelle taxe fédérale sur les ventes des fabricants. Une option proposée en ce moment est l'adoption d'une nouvelle taxe de vente nationale, qui remplacerait non seulement la taxe fédérale de vente mais aussi les taxes provinciales sur les ventes au détail.

À la récente conférence des ministres des Finances, j'ai également soulevé un certain nombre de préoccupations qu'a le Nouveau-Brunswick quant à la proposition en question, y compris les conséquences financières pour les provinces comme le Nouveau-Brunswick, les effets de la taxe sur notre économie et sur les particuliers, ainsi que les

répercussions sur notre propre régime fiscal. Les conséquences que la taxe de vente nationale proposée pourraient avoir sur le fardeau fiscal que supportent les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises préoccupent particulièrement notre gouvernement. La nouvelle taxe proposée pourrait avoir comme résultat de faire passer le fardeau fiscal de l'industrie aux particuliers. Monsieur l'Orateur, avant que le Nouveau-Brunswick soit en mesure de décider s'il participera à la nouvelle taxe de vente nationale, il faudra régler de tels points ainsi que d'autres questions importantes.

Plan budgétaire de 1989-1990

J'ai le plaisir d'annoncer, Monsieur l'Orateur, que le présent budget prévoit que les dépenses au compte ordinaire atteindront 3 520,8 millions de dollars en 1989-1990, soit une augmentation de 228,1 millions par rapport à notre budget de 1988-1989. Il s'agit d'une augmentation de 6,9 % des dépenses au compte ordinaire, ce qui cadre avec notre plan financier.

Étant donné qu'il est prévu que l'économie enregistrera une croissance de 7,0 % en 1989, il s'agira de la deuxième année de suite où nous maintiendrons le taux de croissance des dépenses au compte ordinaire à un niveau inférieur à celui de la croissance de l'économie.

Monsieur l'Orateur, j'ai le très grand plaisir d'annoncer que, en 1989-1990, non seulement nous sommes en mesure d'augmenter les dépenses de 228,1 millions par rapport à l'année dernière, mais nous pouvons également prévoir un excédent de 3,1 millions au compte ordinaire. À la suite de l'excédent de 31,8 millions maintenant prévu pour 1988-1989, de tels chiffres représentent les meilleurs résultats financiers affichés par le Nouveau-Brunswick au cours la décennie.

Grâce à un tel renversement par rapport aux sept années précédentes, où des déficits au compte ordinaire ont été enregistrés, nous n'emprunterons pas pour payer les dépenses courantes des deux premières années du mandat de notre gouvernement.

Plans de dépenses pour 1989-1990

Monsieur l'Orateur, grâce à la présentation du budget de capital l'automne dernier, le gouvernement a été en mesure de faire part de ses intentions au chapitre des dépenses en capital bien avant la saison de construction de cette année.

Je suis très content que nous ayons pu respecter l'engagement que nous avions pris de présenter notre budget de capital de bonne heure. Cela a permis à notre industrie de la construction de faire ses plans à l'avance et devrait mener à une utilisation plus rentable du budget de capital du gouvernement.

J'étais content que, l'automne dernier, le budget de capital soit déposé tôt, Monsieur l'Orateur, et je suis content que le budget que je dépose aujourd'hui soit le premier à l'être si tôt dans une session de printemps de l'Assemblée législative depuis 1980.

Monsieur l'Orateur, plusieurs programmes et services gouvernementaux importants recevront un financement additionnel pour que nous puissions continuer à améliorer les services et les débouchés offerts à notre population. Cela me fait plaisir de donner des détails sur nos plans de dépenses pour 1989-1990.

Santé et Services communautaires

Le budget du ministère de la Santé et des Services communautaires tirera grand profit d'une augmentation d'environ 90 millions de dollars par rapport au budget de l'année dernière. Monsieur l'Orateur, voilà qui représente une augmentation d'environ 10 % comparativement au budget affecté l'année dernière à la Santé. En fait, l'augmentation du budget affecté à la Santé représente environ 40 % de l'augmentation de l'ensemble des dépenses au compte ordinaire du budget de 1989-1990.

Monsieur l'Orateur, le présent budget comprend pour 1989-1990 d'importantes hausses de fonds pour les conseils d'administration des hôpitaux et pour le régime d'assurance-maladie. Les fonds affectés aux hôpitaux, y compris les hôpitaux psychiatriques, passeront à 474,6 millions, tandis que ceux qui sont affectés au régime d'assurance-maladie passeront à 184 millions.

Cette année encore, Monsieur l'Orateur, j'aimerais inviter les représentants des conseils d'administration des hôpitaux et les professionnels de la santé à travailler avec nous en vue d'améliorer les services de soins de santé pour notre population, tout en pratiquant une gestion responsable des dépenses.

Le gouvernement continuera à accorder une importante priorité à une répartition plus équitable des services hospitaliers parmi les régions et à une gamme élargie de services parmi les hôpitaux du Nord. En vertu d'une telle initiative, 10 millions de dollars seront affectés au recrutement de médecins et d'autres professionnels et à l'instauration et à l'amélioration de programmes hospitaliers dans le nord du Nouveau-Brunswick. Les fonds seront consacrés aux frais de personnel, aux approvisionnements, au matériel et à la rénovation.

Dans le budget de cette année, des fonds sont également prévus pour des projets pilotes qui permettront aux personnes âgées de demeurer dans leurs propres domiciles plus longtemps qu'elles en auraient normalement l'occasion. Le ministère de la Santé et des Services communautaires dépensera 975 000 $ pour les projets pilotes, en vue de mettre au point un système complet de soutien pour les personnes âgées vivant dans leurs propres domiciles.

4 Dépenses au compte ordinaire pour la Santé et les Services communautaires (millions $)

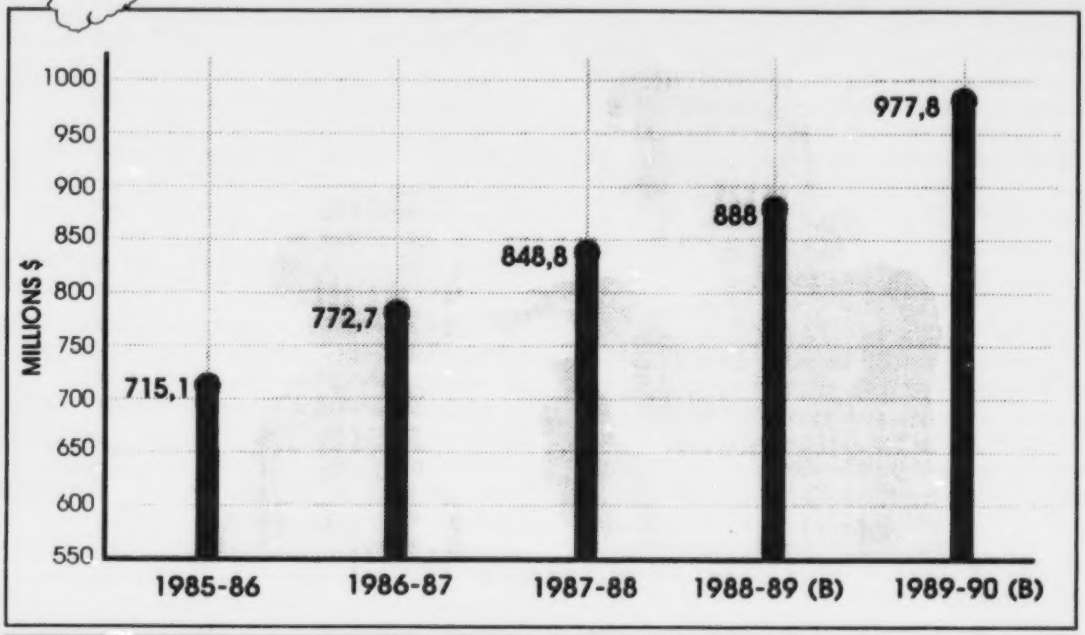

Le budget du ministère de la Santé et des Services communautaires a augmenté d'environ 10 %, ou 90 millions de dollars, par rapport à l'année dernière.

5 Dépenses au compte ordinaire par élève (écoles élémentaires et secondaires)

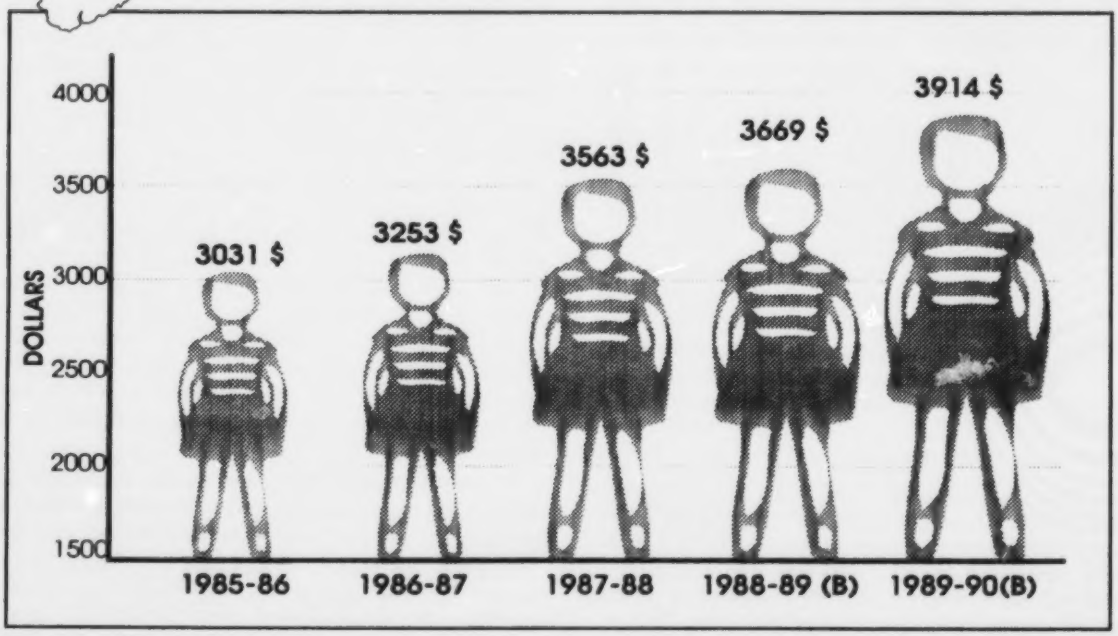

Les dépenses par élève ont augmenté de 6,7 % par rapport à l'année dernière et de 9,9 % par rapport à l'année antérieure.

Le budget du programme pour les adultes handicapés sera augmenté de 300 000 $ en vue d'offrir des services de relève d'urgence aux familles qui prennent soin à domicile d'adultes handicapés.

Monsieur l'Orateur, toutes les provinces ont de la difficulté à faire face aux coûts croissants des soins de santé. La question a été le principal sujet de discussion à la récente conférence des ministres de la Santé et des Finances dont mon collègue, le ministre de la Santé, et moi-même avons été les hôtes en février dernier à Moncton.

Monsieur l'Orateur, la croissance de notre budget affecté à la Santé montre à quel point il est difficile de gérer l'ensemble des dépenses du gouvernement quand l'élément le plus important du budget croît tellement plus vite que l'économie. C'est une telle préoccupation qui a incité le gouvernement à nommer la Commission McKelvey-Lévesque pour examiner l'organisation, la structure, l'utilisation et le financement de nos programmes en matière d'hôpitaux, d'assurance-maladie et de dispensation des médicaments sur ordonnance.

En plus d'augmentations importantes dans notre budget du ministère de la Santé et des Services communautaires, il y a un certain nombre d'autres initiatives nouvelles du gouvernement et d'autres hausses budgétaires que j'aimerais décrire. Mes collègues, les ministres responsables, donneront plus de détails à cet égard et une bien meilleure vue d'ensemble des mesures, au cours du débat sur le budget et durant l'étude des prévisions des ministères.

Éducation

Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que le gouvernement actuel s'est engagé à accroître et à améliorer les possibilités en matière d'éducation, de formation et d'études postsecondaires pour notre population. Le gouvernement actuel reconnaît également que l'éducation doit être la pierre angulaire de toute planification qui, à court, à moyen et à long terme, vise un renouveau économique. Tout en créant de nouveaux emplois, nous devons veiller à ce que nos gens soient suffisamment préparés pour saisir de telles possibilités d'emplois.

C'est pourquoi, Monsieur l'Orateur, le présent budget comprend d'importantes hausses du financement de l'éducation, de la formation et de l'enseignement postsecondaire. De fait, Monsieur l'Orateur, les fonds prévus cette année pour l'éducation, la formation et l'enseignement postsecondaire correspondent à 46,7 millions de plus que l'année dernière, soit une augmentation de 6,5 %.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement augmente de 5,3 %, par rapport à l'année dernière, le budget affecté à l'Éducation. Étant donné la baisse du nombre d'élèves, cela représente une hausse importante de 6,7 % par élève par rapport à l'année dernière et de plus de 9,9 % par rapport à l'année antérieure. L'augmentation du budget du ministère de l'Éducation pour 1989-1990 se compare favorablement à la hausse annoncée pour les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur le fait que l'augmentation accordée aux services éducatifs est en réalité supérieure à 5,3 %, en raison de certains postes extraordinaires dans le budget du ministère de l'Éducation. La réduction des cotisations de l'employeur à l'assurance-chômage fera économiser 1,2 million à la province. Les investissements à des fins d'économies d'énergie dans les écoles de la province feront économiser un montant additionnel de 528 000 $ en 1989-1990. Si de telles économies de frais généraux n'avaient pas été réalisées, il nous aurait fallu augmenter encore davantage le budget du ministère.

L'augmentation de 26,4 millions au budget de l'éducation comprend une provision pour inflation et en prévision de hausses salariales. Elle comprend également des fonds en vue d'un nouveau programme pour l'école secondaire, ainsi que des ressources accrues pour l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux et des fonds pour réduire le nombre d'élèves dans les classes de 1re et de 2e année.

Grâce au nouveau programme pour l'école secondaire, tous les élèves suivront un programme renforcé de cours de base dans un programme d'études élargi et enrichi. Les districts scolaires auront le choix de mettre en oeuvre un horaire plus souple. Au cours de l'année qui vient, plus de 2 millions seront affectés au nouveau programme, qui donnera lieu à la création d'un certain nombre de postes d'enseignants.

J'ajoute, Monsieur l'Orateur, que notre contribution à l'éducation à l'élémentaire et au secondaire sera rehaussée grâce à la mise en oeuvre d'autres programmes en 1989-1990. Par exemple, le volet communautaire d'Équipe Perspectives fournira des ressources en personnel supplémentaires aux conseils scolaires ainsi qu'à d'autres organismes communautaires.

En ce qui a trait aux programmes d'éducation actuels, le gouvernement haussera de 1 million de dollars les fonds affectés à l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux. La hausse portera le financement global d'un tel aspect de notre programme éducatif à 34 millions pour l'année scolaire 1989-1990.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement envisage aussi en matière d'éducation plusieurs initiatives nouvelles et élargies, qui demanderont encore plus de ressources humaines et financières en éducation dans les années à venir. Il s'agit notamment d'examiner certaines initiatives telles que des programmes améliorant le développement éducatif d'enfants d'âge préscolaire défavorisés et peut-être pas bien préparés pour l'école, ainsi que de mettre davantage l'accent sur l'enseignement de la langue seconde.

Financement des pensions

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur nos régimes de pension, qui sont importants pour notre personnel enseignant et nos employés des services publics.

Au 31 mars 1977, le fonds de pension de retraite dans les services publics s'élevait à 61 millions de dollars; il n'y avait pas de Caisse de retraite des enseignants.

En avril 1977, la province a commencé à financer le régime de retraite des enseignants et celui des services publics en y versant des cotisations égales à celles des employés et en plaçant l'argent dans deux fonds de pension distincts.

La province s'est également engagée à payer les prestations futures des enseignants à même les recettes générales, jusqu'à ce que le montant de la Caisse de retraite des enseignants soit égal à celui du fonds de pension de retraite dans les services publics. En 1988-1989, l'objectif a été atteint, et chacun des deux fonds dépasse maintenant 650 millions de dollars. Une telle décision de financement a constitué une première étape constructive dans l'établissement d'une base financière pour le régime de retraite des enseignants.

Néanmoins, le niveau de financement pour le fonds de pension des enseignants et celui des fonctionnaires continue d'être insuffisant. La dette non provisionnée pour le paiement des prestations dépasse 1 milliard de dollars et s'accroît chaque année.

Par conséquent, dans le budget de cette année, un montant supplémentaire de 41,9 millions a été affecté à la Caisse de retraite des enseignants et au fonds de pension de retraite dans les services publics. Les cotisations supplémentaires seront affectées en fonction de la dette non provisionnée de chaque régime. Il est prévu qu'environ 25 des 41,9 millions de dollars seront affectés à la Caisse des enseignants, tandis que le reste sera affecté au fonds de pension de retraite dans les services publics. Le montant de 41,9 millions vient s'ajouter aux 39,9 millions que la province cotise habituellement aux deux régimes de retraite en montants égaux aux cotisations que versent les employés.

Les cotisations supplémentaires sont un pas important pour s'occuper de notre dette non provisionnée liée aux régimes de retraite et devraient continuer dans les années à venir.

Jeunesse, formation et enseignement supérieur

Monsieur l'Orateur, une entente de 70 millions de dollars concernant la Stratégie des jeunes a été conclue avec le gouvernement du Canada, au cours de l'année écoulée. L'année 1989-1990 sera la première année complète de fonctionnement du nouveau programme innovateur. Au cours de l'année qui commence, des centres de counselling et d'évaluation seront établis à divers endroits dans la province. Les centres seront les premiers points de rencontre par l'intermédiaire desquels les jeunes auront accès aux programmes et aux services liés à la Stratégie des jeunes. Il ne fait aucun doute, Monsieur l'Orateur, que le programme du Nouveau-Brunswick demeure le plus ambitieux du genre au Canada.

Grâce à un tel programme, nos jeunes auront la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences et l'expérience de travail nécessaires à la poursuite de perspectives d'emploi et de carrière. De plus, grâce au programme, nous intensifierons nos efforts en vue d'encourager les jeunes à terminer leur formation de base, ce qui est leur meilleure façon d'assurer leur avenir sur le plan financier.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement demeure engagé à fournir un enseignement supérieur de qualité dans nos universités et nos collèges communautaires.

Le budget prévoit 133,5 millions pour la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

De plus, comme il l'a été annoncé récemment, le gouvernement affecte un montant supplémentaire de 3,5 millions à nos quatre universités. Mon collègue, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, annoncera les détails quant aux modalités d'affectation des fonds.

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes a recommandé un financement de 135,2 millions de dollars pour 1989-1990, une augmentation de 7,4 % par rapport à l'année dernière. La province ajoutera 3,5 millions à notre financement de base de 133,5 millions, qui est de 6,0 % supérieur à celui de l'année dernière, ce qui portera à 8,8 % notre augmentation par rapport à l'année dernière.

Monsieur l'Orateur, un montant est également prévu dans le budget de capital de 1989-1990 pour commencer d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation au collège communautaire de la Miramichi. La rénovation et l'agrandissement feront passer la capacité du collège de 235 à 680 étudiants quand celui-ci sera complètement en service, en 1994-1995. Dans le budget de cette année, un montant additionnel de 400 000 $ a été affecté pour permettre au campus de la Miramichi de pourvoir à l'élaboration de nouveaux programmes de formation et de recruter du personnel permanent additionnel.

De plus, Monsieur l'Orateur, le ministère mettra en oeuvre un nouveau programme de formation pour les inhalothérapeutes au collège communautaire de Saint John. Ce nouveau programme visera à combler une grave pénurie dans le domaine des soins de santé. Il aidera à répondre à un besoin social critique et à assurer des perspectives d'emploi aux gens du Nouveau-Brunswick.

Aide au revenu et Équipe Perspectives

Monsieur l'Orateur, le budget de 1989-1990 prévoit des fonds pour un nouvel effort important d'amélioration de l'emploi. Le gouvernement accroîtra considérablement son appui aux programmes visant l'acquisition de compétences et d'une expérience de travail à l'intention des gens qui bénéficient actuellement de l'aide au revenu.

Un nouveau programme appelé Équipe Perspectives permettra aux bénéficiaires de l'aide au revenu d'utiliser des compétences de travail nouvelles ou actuelles et d'acquérir, grâce à des emplois rémunérés, une expérience de travail précieuse.

Le budget prévoit un engagement de 10,4 millions pour Équipe Perspectives. Un tel montant fournira des possibilités d'emplois valorisants à 2 400 bénéficiaires de l'aide au revenu. Le programme comprend deux volets : collectivités et conservation.

Le volet collectivités fournira des emplois à environ 2 000 personnes dans divers services qu'offrent les municipalités et les districts de services locaux, les systèmes d'éducation et de services sociaux ainsi que les secteurs de notre économie qui ont trait au tourisme, aux loisirs et au patrimoine.

Le volet conservation fournira des emplois à environ 400 personnes qui participeront à des projets de mise en valeur de l'environnement, comme l'amélioration de l'habitat du poisson, la sylviculture et l'entretien des limites.

Tout sera mis en oeuvre pour qu'une telle expérience de travail débouche sur des emplois à plein temps, en dehors de programmes parrainés par le gouvernement.

Vu le recyclage et le perfectionnement de nombreux ex-bénéficiaires de l'aide au revenu par l'intermédiaire du Programme CIBLE du gouvernement et vu le redressement de l'économie, le nombre de dossiers du ministère a diminué sensiblement. En conséquence, alors que le budget du ministère pour 1989-1990 prévoit d'importantes augmentations des taux d'assistance sociale, la diminution du nombre de dossiers signifie que le budget global du ministère sera de 0,8 % inférieur au montant budgété en 1988-1989.

Nous avons eu un succès similaire avec notre programme d'aide aux étudiants. Des perspectives d'emploi d'été accrues font que les étudiants dépendent moins des programmes de prêts et bourses du gouvernement pour continuer leurs études.

Encore une fois, Monsieur l'Orateur, de tels exemples montrent que nos initiatives telles que le Programme CIBLE, la Stratégie des jeunes et nos programmes d'emplois d'été pour étudiants ont un effet très positif. Des emplois sont créés, de l'activité économique est suscitée et des revenus sont produits, et un nombre considérable de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises retrouvent la fierté et la dignité qui vont de pair avec un emploi valorisant.

Environnement

Monsieur l'Orateur, notre gouvernement s'est engagé à maintenir et à améliorer notre qualité de vie et notre environnement au Nouveau-Brunswick.

L'amélioration de l'environnement, en plus de comprendre des initiatives qui seront mises en oeuvre par le volet conservation d'Équipe Perspectives, est liée à plusieurs autres mesures budgétaires.

Plus tard au cours de la session, le gouvernement commencera la mise en oeuvre de sa loi sur la protection de l'eau, à laquelle sera affecté 1,5 million de dollars, dont un financement initial de plus de 250 000 $. L'application d'une loi si importante permettra une gestion et une protection convenables de nos précieuses ressources en eau partout dans la province.

Monsieur l'Orateur, pour donner suite aux nombreuses demandes de la part des gens du Nouveau-Brunswick quant à l'amélioration de la qualité de notre air, une taxe supplémentaire sera levée sur l'achat d'essence avec plomb au Nouveau-Brunswick afin de favoriser l'achat d'essence sans plomb. Une telle mesure de dissuasion, destinée à lutter contre la pollution de l'environnement et visant directement à réduire les émissions nocives de plomb, est un autre moyen que le gouvernement prend pour respecter son engagement à l'égard de la protection de l'environnement.

À titre d'élargissement d'un programme réussi commencé l'été dernier, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie engagera des centaines de gens du Nouveau-Brunswick pour participer à d'importants travaux de sylviculture. Ces travaux sylvicoles compléteront des initiatives similaires qui seront entreprises par Équipe Perspectives, et les uns comme les autres serviront à préserver davantage et à mettre encore plus en valeur notre environnement au Nouveau-Brunswick.

Habitation

Monsieur l'Orateur, le Groupe d'étude sur l'habitation a cerné de nombreux problèmes auxquels se heurte la population du Nouveau-Brunswick en matière de logement de base. Notre stratégie à long terme visant à fournir des logements abordables s'appuiera sur les recommandations du rapport du groupe d'étude.

Monsieur l'Orateur, je suis content de vous présenter aujourd'hui, comme première suite donnée par le gouvernement au rapport du groupe d'étude, un certain nombre d'initiatives qui montreront la forte priorité que le gouvernement accorde à l'aide aux familles à faible revenu pour leur permettre d'améliorer leur situation en matière de logement. Pour financer ces nouvelles initiatives, nous avons affecté 4,5 millions sous forme de prêts et avances et de dépenses au compte ordinaire dans le budget de 1989-1990.

Nous lancerons un Programme d'aide à la mise de fonds pour aider les familles qui désirent acheter un logement mais que les critères à satisfaire sur le plan financier empêchent d'obtenir une hypothèque privée. En 1989-1990, un montant de 1,4 million sera affecté au programme, qui aidera au financement de 100 logements.

Nous instaurerons également un Programme de finition de l'habitat, visant à aider les familles qui manquent de fonds pour achever la construction de leur logement. En 1989-1990, un montant de 2 millions sera affecté au programme, qui contribuera au financement de 100 logements.

Afin d'aider à répondre davantage à bon nombre des besoins critiques en matière d'habitation dont fait état le rapport du groupe d'étude, nous transférons la responsabilité du Programme de réparation d'urgence, d'une valeur de 1 million de dollars, du ministère de l'Aide au revenu à la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. En ajoutant un demi-million au budget du

programme, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à 1988-1989, nous pourrons fournir des fonds plus rapidement pour répondre à une vaste gamme de besoins en matière de logement. Les fonds serviront à remédier à des problèmes d'eau et d'égout, à des faiblesses liées aux installations électriques et au chauffage, à un manque d'isolation, ainsi qu'à d'autres insuffisances liées à la charpente.

Un montant additionnel d'un demi-million de dollars a aussi été ajouté au Programme de supplément au loyer, et l'accent est mis sur les besoins des résidents handicapés du Nouveau-Brunswick.

Le budget de la Société d'habitation prévoit également 50 000 $ pour un nouveau Programme d'orientation et de gestion du logement et 50 000 $ pour un Programme de participation communautaire.

Mon collègue, le ministre de l'Habitation, donnera plus de détails sur les initiatives en question et sur d'autres initiatives importantes en matière de logement.

Monsieur l'Orateur, le développement de l'entreprise et la création d'emplois demeurent des priorités importantes pour le gouvernement actuel. Un tel fait se traduit par une augmentation de 9,7 % dans les dépenses prévues en 1989-1990 dans les secteurs du développement économique et des transports.

Commerce et Technologie

Au ministère du Commerce et de la Technologie, 700 000 $ en fonds nouveaux sont prévus pour encourager, dans toute la province, la croissance des nouvelles entreprises et l'expansion de celles qui sont établies. Une telle initiative nouvelle, axée sur le potentiel du secteur de la petite entreprise, est un élément important de la stratégie gouvernementale de développement économique.

Autodémarrage, qui est un nouveau programme de soutien à l'entreprise, de même qu'une Direction générale de la petite entreprise et une unité mobile d'information font partie des nouvelles initiatives élargies qui seront prises afin de marquer encore plus l'importance que nous accordons au développement économique au Nouveau-Brunswick.

Mon collègue, le ministre du Commerce et de la Technologie, donnera plus de détails sur les nouvelles initiatives en question et sur d'autres efforts prometteurs prévus pour l'année qui vient, en matière de développement économique.

Société d'aménagement régional

Monsieur l'Orateur, dans le contexte de son effort économique global, le Nouveau-Brunswick accorde une grande priorité à l'élaboration d'accords efficaces en matière de frais partagés avec le gouvernement du Canada. À cet égard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada négocient activement de nouvelles mesures de développement dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional.

Les récentes annonces du gouvernement du Canada, indiquant un gel des négociations de nouvelles ententes de développement économique, préoccupent beaucoup le Nouveau-Brunswick. Nous devons continuer à faire valoir au gouvernement du Canada la sincérité de notre désir de conclure de telles ententes et l'importance de celles-ci pour la réalisation du potentiel global de développement économique du Nouveau-Brunswick. À notre avis, essayer de réduire le déficit au détriment des programmes de développement économique et régional va à l'encontre du but recherché.

En accord avec l'esprit et le but d'un tel partage des frais, le Nouveau-Brunswick a prévu dans le présent budget un montant supplémentaire jusqu'à concurrence de 22 millions, que nous avons offert pour couvrir une partie de la contribution du gouvernement fédéral, afin que les ententes qui ont connu du succès reçoivent tous les fonds nécessaires pour une pleine mise en oeuvre au cours de l'année financière 1989-1990.

Nous considérons comme essentiels les accords de financement fédéraux-provinciaux, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en faisant un effort si inhabituel, montre qu'il est prêt à «couvrir» une partie de la contribution fédérale, pour que les ententes soient signées et entrent en vigueur sans plus de retard.

La même offre de payer la part du gouvernement fédéral pendant la première année a été faite concernant l'entente proposée au chapitre du financement des routes principales. Nous comprenons la situation déficitaire du gouvernement fédéral et nous sommes disposés à aider ce dernier en minimisant ses sorties de fonds pendant la première année.

Transports

Le gouvernement, au cours de l'année qui vient, entreprendra plusieurs initiatives pour améliorer l'état de nos routes ainsi que les services offerts à nos conducteurs et conductrices de véhicules à moteur.

L'automne dernier, Monsieur l'Orateur, le gouvernement a créé un fonds en fiducie afin d'améliorer notre réseau de routes de grande communication. J'ai le plaisir d'annoncer que, pour la réfection de nos routes principales dans toute la province, le gouvernement dépensera 25 des quelque 26 millions recueillis.

Je rappelle aux députés que des dépenses d'un tel ordre viennent s'ajouter au budget régulier des dépenses en capital du ministère des Transports, compris dans le budget de capital déposé l'automne dernier. J'aimerais également signaler que le gouvernement s'est engagé à dépenser pour l'amélioration des routes la totalité du montant recueilli et versé dans le fonds en fiducie. Toutefois, afin de gérer les mouvements de la trésorerie, le gouvernement a fixé les dépenses pour le programme à 1 million de moins que le montant des recettes prévues actuellement. Au fur et à mesure que l'année s'écoulera et que les prévisions de recettes seront confirmées, le montant puisé à même le fonds en fiducie et dépensé pour améliorer les routes de grande communication pourrait dépasser 25 millions.

Grâce au fonds en fiducie, ainsi qu'à notre budget de capital régulier, l'ensemble du budget de capital affecté à

6 Dépenses en capital pour l'amélioration des routes (millions $)

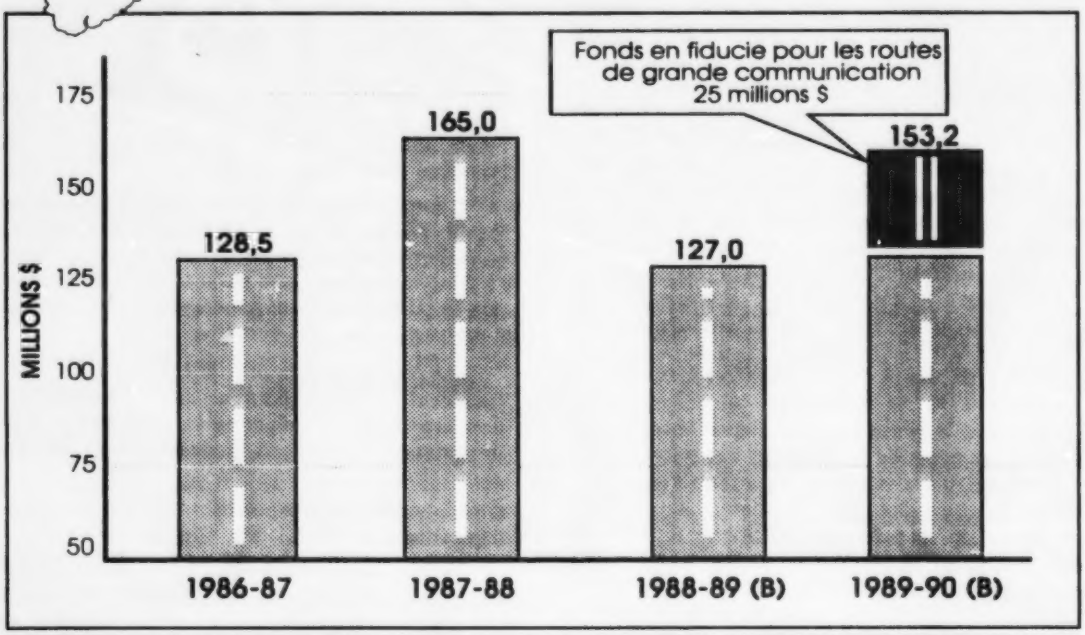

Le Fonds en fiducie pour les routes de grande communication fournira 25 millions de dollars supplémentaires pour l'amélioration des routes au Nouveau-Brunswick en 1989-1990.

l'amélioration routière en 1989-1990 sera d'environ 20 % supérieur aux dépenses budgetées pour l'amélioration routière en 1988-1989.

En vue d'améliorer davantage nos services de transports pour la population du Nouveau-Brunswick, le budget affecté aux Transports en 1989-1990 prévoit plus de 450 000 $ en frais non récurrents pour commencer l'échelonnement sur toute l'année du programme d'immatriculation des véhicules à moteur. Voilà qui permettra de supprimer les longues et exaspérantes files d'attente qui se forment en mars pour l'immatriculation et d'éliminer le coût supplémentaire qu'entraîne la prestation du service pendant les périodes de pointe au printemps.

Agriculture

Au ministère de l'Agriculture, le budget comprend 319 000 $ de plus pour des programmes tels que le conseil de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick, le programme d'engraissement des bovins de boucherie, de nouvelles initiatives de démonstration en agriculture viable et la Commission de commercialisation des produits de ferme.

Également, Monsieur l'Orateur, pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur les courses attelées, nous prendrons les mesures législatives nécessaires pour établir une commission des courses attelées du Nouveau-Brunswick.

Pêches et Aquaculture

En reconnaissance de l'importance croissante de l'industrie aquacole pour la province, nous augmentons de nouveau le financement pour le développement de l'aquaculture et des écloseries. Deux années-personnes et 80 000 $ ont été ajoutés au budget du ministère, ce qui rehausse l'augmentation budgétaire de l'année dernière pour un tel secteur économique en expansion.

Le financement additionnel aidera le ministère dans ses responsabilités liées au développement de l'industrie provinciale de l'aquaculture, dans des domaines tels que la santé des poissons, la surveillance environnementale, ainsi qu'à l'attribution de sites et la délivrance des permis et des baux aquacoles.

D'autres cours de formation en gestion de la qualité, en gestion de l'entreprise axée sur la pêche et en sécurité aquatique seront offerts aux pêcheurs. Des fonds supplémentaires aideront également à renforcer notre programme de recherche au Centre marin de Shippagan.

Justice

Le budget de 1989-1990 prévoit 250 000 $ pour le programme d'aide juridique en matière civile, au ministère de la Justice. Une telle mesure rétablit la participation financière du gouvernement au programme. Grâce aussi au financement de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, le programme d'aide juridique en matière civile facilitera aux Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois défavorisés l'obtention de services juridiques en matière civile.

Solliciteur général

Une initiative majeure prévue au budget du ministère en 1989-1990 est le financement de mesures visant une surveillance plus stricte des véhicules utilitaires. Un personnel additionnel de 27 personnes et un engagement dépassant 900 000 $ sont requis pour appliquer des mesures de surveillance relatives au poids et à d'autres aspects de la conduite des véhicules utilitaires sur les routes du Nouveau-Brunswick. Ces mesures sont particulièrement importantes pour nous aider à protéger l'investissement considérable que représente notre réseau routier.

Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais clarifier certains détails financiers concernant le transfert de l'application de la législation routière, qui est passée de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick à la GRC.

Étant donné le piètre état dans lequel se trouvaient certains détachements de la PRNB et une partie de son équipement, des investissements importants auraient été nécessaires au cours des deux prochaines années pour permettre au corps de police de fonctionner à un niveau raisonnable. Pour fournir aux gens du Nouveau-Brunswick des services d'une telle qualité, il aurait fallu un budget de 24,5 millions pour les deux prochaines années financières, y compris les frais occasionnés par la mise sur pied et l'amélioration de détachements ainsi que l'acquisition et la modernisation d'équipement.

Selon le contrat signé entre la province et le gouvernement du Canada, le coût global de l'application de la législation routière par la GRC au cours des deux prochaines années s'élèvera à 19 millions, ce qui représente une économie d'environ 5,5 millions au cours des deux prochaines années. Le montant de 19 millions en frais engagés pour la GRC comprend tous les frais liés au déplacement de personnel et au transfert des biens, ainsi que les frais uniques de démarrage.

Tourisme, Loisirs et Patrimoine

Une initiative importante pour le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine est l'ajout d'un demi-million pour la recherche sur le tourisme et la planification des marchés. Les nouveaux efforts en matière d'études de marchés font partie intégrante du plan du gouvernement en vue d'un programme de promotion plus efficace pour encourager le tourisme au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement s'est engagé à donner suite de façon concrète aux recommandations du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts. Plus tard au cours de la session, le premier ministre donnera plus de détails sur la suite que le gouvernement entend donner au rapport du comité.

Le présent budget prévoit également un appui et un financement accrus pour le sport amateur, ce que le gouvernement actuel considère comme un élément important d'encouragement de nos athlètes amateurs.

Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance

Monsieur l'Orateur, notre Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance a acquis au fil des ans une expérience précieuse dans le domaine de la prestation des programmes d'aide aux employés. De plus en plus, le secteur privé désire profiter d'une telle expérience.

Au cours de l'année qui commence, la commission, grâce à un financement accru, sera plus facilement en mesure de répondre aux demandes d'aide du secteur privé quant à l'élaboration de programmes pour aider les employés à surmonter les problèmes de dépendance.

Gestion des dépenses

En assurant une gestion financière responsable et en contenant efficacement les dépenses, le gouvernement a pu réaliser de nombreuses économies dans ses activités internes, ce qui libère davantage de fonds pour l'accroissement et l'amélioration des services offerts à notre population.

Par exemple, Monsieur l'Orateur, les paiements d'intérêt sur la dette n'ont augmenté que de 4,2 % par rapport à ceux que prévoyait le budget de 1988-1989. Le taux peu élevé d'augmentation est en partie attribuable à la hausse du dollar canadien, mais, comme je l'ai dit plus tôt, il découle aussi de l'engagement qu'a pris le gouvernement de réduire les montants que nous empruntons et que nous ajoutons à la dette provinciale.

En ce qui concerne la provision pour pertes, la gestion améliorée des programmes de prêts provinciaux et le redressement de notre économie ont concouru à une réduction de 11,5 millions du montant que nous devons mettre de côté comme provision pour créances irrécouvrables.

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons réduit sensiblement le nombre de dossiers du ministère, en fournissant davantage de formation professionnelle et de possibilités d'emplois aux bénéficiaires de l'aide au revenu. En conséquence, alors que le budget prévoit une augmentation des taux d'assistance sociale, le budget global du ministère de l'Aide au revenu a été réduit de 0,8 % par rapport au budget de 1988-1989.

Je suis content de dire, Monsieur l'Orateur, que la croissance des coûts de fonctionnement du gouvernement a été réduite au minimum.

Monsieur l'Orateur, nous avons également rajusté certains programmes gouvernementaux afin d'obtenir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires de la province en matière de dépenses.

Au ministère de la Santé et des Services communautaires, des mesures seront prises pour libérer des fonds afin d'augmenter les budgets des services hospitaliers et du régime d'assurance-maladie.

L'année dernière, les frais de participation au régime de dispensation des médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées ont été augmentés pour couvrir le coût des honoraires de dispensation des pharmaciens. Ces honoraires de dispensation vont directement aux pharmaciens.

Cette année, les frais augmenteront de 11 c. et passeront de 6,34 $ à 6,45 $ pour refléter l'augmentation des honoraires de dispensation demandés par les pharmaciens. Toute augmentation future des honoraires de dispensation des pharmaciens sera accompagnée d'une augmentation des frais de participation que paient les personnes âgées. La participation maximale de 120 $ établie dans le budget de l'année dernière pour les bénéficiaires du supplément de revenu garanti sera maintenue.

Des efforts concertés seront faits pour veiller à ce que des médicaments génériques, qui coûtent moins cher, soient prescrits. La surveillance des ordonnances, ainsi que d'autres mesures, permettra de réaliser, dans l'administration des régimes de prestation des médicaments, des économies qui s'élèveront à 700 000 $ en 1989-1990.

Monsieur l'Orateur, étant donné que les municipalités du Nouveau-Brunswick bénéficient de hausses considérables et soutenues de leur assiette fiscale, le gouvernement gardera au même niveau la subvention globale aux municipalités pour l'année budgétaire municipale 1990. Nous sommes convaincus que les municipalités peuvent continuer à offrir des services de qualité à notre population.

Je sais cependant que, pour fins de planification, les municipalités apprécient une perspective à plus long terme. C'est pourquoi, afin d'aider les municipalités à atteindre une stabilité financière à moyen et à long terme, j'ai le plaisir d'annoncer que, en 1991, le gouvernement provincial augmentera de 4 % la subvention aux municipalités. Le gouvernement croit qu'une gestion financière responsable de la part des municipalités, associée à une croissance forte et soutenue de l'assiette fiscale municipale, devrait permettre aux municipalités de bien se tirer d'affaire grâce aux fonds additionnels provenant du gouvernement provincial.

Mesures productives de recettes

Monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer les mesures productives de recettes qui seront présentées au cours de la présente session. Les mesures productives de recettes contenues dans le présent budget visent, pour la plupart, à supprimer les injustices du régime fiscal, à protéger notre santé et notre environnement et à améliorer l'administration fiscale.

Taxe sur le tabac

Dans le budget de l'année dernière, j'ai annoncé que les produits du tabac seraient sujets à la taxe de vente provinciale. La taxe sur la valeur du tabac s'applique au prix de détail normal du tabac.

Pour donner suite aux pressions de plus en plus nombreuses de la part de groupes oeuvrant dans le domaine de la santé et d'autres Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui s'inquiètent, le gouvernement a réexaminé les taxes provinciales sur divers produits du tabac.

À compter de minuit ce soir, le prix de détail normal des cigarettes comprendra la taxe de vente au détail, pour le calcul de la taxe sur le tabac. Calculée en fonction du prix normal de vente au détail établi dans l'enquête sur les prix en mars 1989, la mesure donnera lieu à une hausse de taxe de 0,52 c. par cigarette. Il est prévu que la mesure rapportera 4 millions supplémentaires au cours de l'année financière 1989-1990.

À compter de minuit ce soir, la taxe sur le tabac à coupe fine sera fixée à 3,96 c. le gramme. La taxe sur le tabac à coupe fine préportionné sera fixée à 4,49 c. le gramme. De telles augmentations font suite à l'écart croissant, au cours de la dernière décennie, entre la taxe sur les cigarettes et la taxe sur le tabac à coupe fine. Il est prévu que de telles mesures apporteront une hausse de 6 millions en recettes.

De plus, Monsieur l'Orateur, le taux de la taxe sur les cigares passera de 50 % à 100 % du prix de détail suggéré par le fabricant, ce qui produira des recettes de 800 000 $ par année.

Taxe sur l'essence et les carburants

Monsieur l'Orateur, les émissions de plomb sont reconnues universellement comme un risque pour la santé et sont particulièrement nocives pour nos enfants. Actuellement, le Nouveau-Brunswick est la seule province qui encourage l'utilisation de l'essence avec plomb, vu la taxe moins élevée perçue sur une telle catégorie d'essence. Au minimum, toutes les autres provinces taxent l'essence avec plomb au moins aussi lourdement que les autres catégories d'essence. L'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique sont même allés plus loin et ont imposé une taxe additionnelle sur l'essence avec plomb afin de réduire l'utilisation d'un tel polluant, particulièrement nocif pour l'environnement.

Conformément à notre politique de protection et de mise en valeur de notre environnement et pour donner suite aux demandes de gens préoccupés du Nouveau-Brunswick, une nouvelle taxe additionnelle de 2,2 c. par litre sur l'essence avec plomb sera imposée à compter de minuit ce soir. L'ajout à la taxe existante sur l'essence a pour but, dans le cas de l'essence avec plomb, de rendre le prix à la pompe égal ou supérieur au prix de l'essence sans plomb ordinaire. Il est prévu que, au cours de la première année, la mesure rapportera 2 millions. La taxe ne sera en vigueur que pendant deux années, puisque le gouvernement fédéral a annoncé qu'il compte interdire l'utilisation de l'essence avec plomb d'ici 1991.

Taxe pour les services sociaux et l'éducation

Monsieur l'Orateur, le dernier changement fiscal que comprend le présent budget prévoit une réduction de la taxe de vente sur les bonbons et les confiseries. L'exonération s'appliquant actuellement aux bonbons et aux autres confiseries de 60 c. ou moins sera augmentée pour s'appliquer aux bonbons et autres confiseries de 80 c. ou moins.

La mesure vise surtout à veiller à ce que l'inflation ne gruge pas le niveau actuel d'exonération des confiseries. Par exemple, de récentes augmentations ont fait passer le prix de nombreuses tablettes de chocolat au-dessus de la limite de 60 c., et les consommateurs et consommatrices, dont bon nombre sont des enfants, doivent ainsi payer de la taxe.

Conclusion

Monsieur l'Orateur, dans le budget de 1989-1990, nous avons planifié les dépenses de façon à répondre aux besoins de la province d'une manière équitable et responsable.

- Nous avons fait en sorte qu'il y ait plus de ressources pour améliorer nos systèmes d'éducation et de soins de santé.
- Nous avons prévu des fonds pour d'importantes nouvelles initiatives visant la protection de notre environnement et l'amélioration de notre qualité de vie.
- Nous avons affecté des fonds à l'expansion économique et à la création d'emplois plus nombreux pour les gens du Nouveau-Brunswick.
- Nous n'avons recouru qu'à des mesures modérées et très ponctuelles de production de recettes, mesures qui auront des effets sociaux bénéfiques pour la population du Nouveau-Brunswick.

Les recettes au compte ordinaire s'élevant à 3 523,9 millions et les dépenses au compte ordinaire se chiffrant à 3 520,8 millions, l'excédent budgété au compte ordinaire pour 1989-1990 est de 3,1 millions. Pendant l'année qui commence, la province, pour la deuxième année de suite, paiera les dépenses courantes sans avoir à emprunter.

Vu l'excédent au compte ordinaire et le programme des dépenses en capital de la province, le déficit budgétaire prévu pour 1989-1990 est de 263,7 millions. Compte tenu des prêts et avances nets, qui se chiffrent à 37,7 millions, et des ajustements à la provision pour pertes et amortissement, les besoins financiers s'élèveront à 346,7 millions.

Les gains du fonds d'amortissement se chiffrant à 131,0 millions, l'augmentation budgetée de la dette nette en 1989-1990 est de 132,7 millions.

Monsieur l'Orateur, comme tout budget, celui de 1989-1990 s'appuie sur des présomptions quant à l'économie et à nos relations fiscales avec le gouvernement du Canada. En faisant nos prévisions de recettes et de dépenses, nous avons présumé que notre économie obtiendra les résultats prévus, qu'elle ne sera pas poussée dans une récession par des politiques de taux d'intérêt élevés et que le gouvernement fédéral ne changera pas ses programmes de paiements de transfert.

En dépit de tels facteurs, le gouvernement a l'intention de gérer les finances de la province comme il a été exposé dans le budget. Dans le contexte des prévisions de recettes et de dépenses dont le gouvernement est maintenant saisi, j'estime, Monsieur l'Orateur, que le présent budget est raisonnable et qu'il représente un juste équilibre entre les besoins de la province et notre capacité de payer.

Monsieur l'Orateur, nous avons fait des progrès considérables dans le renversement de notre situation financière. Grâce aux objectifs financiers que le gouvernement a fixés pour 1989-1990, la province continuera sur sa lancée vers une meilleure santé financière, tout en continuant à offrir une gamme croissante de services et de programmes à la population de notre province.

Annexe : Résumé budgétaire

PLAN BUDGÉTAIRE

1989-1990

(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Augmentation de la dette nette	Besoins financiers
COMPTES BUDGÉTAIRES			
Recettes brutes au compte ordinaire	3 523,9		
Dépenses brutes au compte ordinaire	3 520,8		
Excédent (déficit) au compte ordinaire	3,1		
Dépenses au compte de capital	300,0		
Recouvrements au compte de capital	32,2		
Dépenses nettes au compte de capital	267,8		
Recettes aux comptes à but spécial	26,0		
Dépenses aux comptes à but spécial	25,0		
Comptes à but spécial nets	1,0		
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	263,7	263,7	263,7
COMPTES NON BUDGÉTAIRES			
Réduction pour gains du fonds d'amortissement		131,0	
Augmentation de la dette nette		132,7	
Prêts et avances nets			37,7
Versements au fonds d'amortissement et rachats de titres échéant en série			68,2
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement			22,9
Besoins financiers			346,7

PLAN BUDGÉTAIRE COMPARATIF

(en millions de dollars)

	Année se terminant le 31 mars			
	1989 Chiffres réels	**1989 Prévisions budgétaires**	**1989 Prévisions du troisième trimestre**	**1990 Prévisions budgétaires**
COMPTES BUDGÉTAIRES				
Recettes au compte ordinaire	3 024,9	3 263,0	3 325,8	3 523,9
Dépenses au compte ordinaire	3 131,7	3 292,7	3 294,0	3 520,8
Excédent (déficit) au compte ordinaire	(106,8)	(29,7)	31,8	3,1
Dépenses au compte de capital	379,8	302,9	305,3	300,0
Recouvrements au compte de capital	45,4	41,4	40,4	32,2
Dépenses nettes au compte de capital	334,4	261,5	264,9	267,8
Recettes aux comptes à but spécial	—	—	5,0	26,0
Dépenses aux comptes à but spécial	—	—	—	25,0
Comptes à but spécial nets	—	—	5,0	1,0
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	441,3	291,2	228,1	263,7
COMPTES NON BUDGÉTAIRES				
Réduction pour gains du fonds d'amortissement	107,8	121,0	121,0	131,0
Augmentation de la dette nette	333,5	170,2	107,1	132,7
Prêts et avances bruts	43,1	67,1	50,9	61,2
Recouvrements sur prêts et avances	20,4	27,2	27,1	23,5
Prêts et avances nets	22,6	39,9	23,8	37,7
Versements au fonds d'amortissement et rachats de titres échéant en série	64,9	65,4	65,4	68,2
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement	61,1	35,4	25,8	22,9
Besoins financiers	467,7	361,1	291,5	346,7

NOTE : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR SOURCE
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions du troisième trimestre	1990 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	520 200,0	539 600,0	560 000,0
Impôt sur le revenu des corporations	105 700,0	107 400,0	129 000,0
Taxe sur les minéraux métalliques	2 347,3	2 347,3	3 440,0
Impôt foncier provincial	159 629,5	153 000,0	163 300,0
Impôt foncier municipal	146 900,0	144 500,0	160 000,0
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	560 000,0	575 000,0	615 000,0
Taxe sur l'essence et les carburants	112 400,0	110 800,0	118 500,0
Taxe sur le tabac	64 300,0	62 000,0	74 000,0
Taxe sur le prix d'entrée dans les lieux de divertissement	2 071,0	2 000,0	1 670,0
Taxe sur le pari mutuel	42,3	63,0	65,0
Taxe sur les primes d'assurance	14 250,0	15 150,0	16 100,0
Taxe sur le transfert de biens réels	2 500,0	2 600,0	2 500,0
Taxe sur le capital des corporations financières	6 450,0	6 900,0	7 400,0
Total partiel : taxes et impôts	1 696 790,1	1 721 360,3	1 850 975,0
Rendement du capital investi			
Bénéfices de la vente de boissons alcooliques	78 241,9	76 241,9	79 521,8
Intérêts et revenu de placement	22 415,6	24 638,5	22 486,7
Autres	273,0	1 301,6	645,0
Total partiel : rendement du capital investi	100 930,5	102 182,0	102 653,5
Licences et permis			
Véhicules à moteur	42 392,4	41 936,0	47 979,8
Réglementation des boissons alcooliques	5 600,0	5 600,0	6 400,0
Pêche et chasse	4 355,4	3 960,4	5 064,3
Forêts	492,0	531,6	497,0
Mines	423,0	432,9	412,3
Général	4 648,4	4 865,9	5 235,1
Total partiel : licences et permis	57 911,2	57 326,8	65 588,5
Vente de biens et services			
Établissements	7 427,4	11 958,7	11 568,6
Intergouvernemental	6 224,9	6 244,9	6 301,2
Parcs provinciaux	1 795,7	1 652,9	1 654,6
Baux et loyers	1 794,2	1 530,1	1 735,2
Général	29 331,4	29 719,4	28 500,8
Total partiel : vente de biens et services	46 573,6	51 106,0	49 760,4
Redevances			
Forêts	24 425,0	24 425,0	27 650,0
Mines	8 568,3	8 566,3	10 528,0
Total partiel : redevances	32 993,3	32 991,3	38 178,0
Recettes des loteries	22 500,0	22 500,0	24 000,0
Amendes et peines	2 160,0	2 192,3	2 151,5
Divers	2 877,6	4 514,7	3 170,5
TOTAL : RECETTES DE SOURCE PROPRE	1 962 736,3	1 994 173,4	2 136 477,4
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES — CANADA			
Paiements de péréquation	755 000,0	797 000,0	836 000,0
Financement des programmes établis — comptant	268 500,0	260 100,0	267 000,0
Services complémentaires de santé	35 200,0	35 100,0	36 800,0
Autres	1 800,0	1 800,0	1 800,0
Total partiel : subventions inconditionnelles — Canada	1 060 500,0	1 094 000,0	1 141 600,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES — CANADA			
Services gouvernementaux généraux	1 789,3	1 798,3	2 142,1
Transports	697,0	441,2	751,0
Développement économique	21 716,4	22 265,0	27 705,0
Santé	10 827,8	10 606,5	11 981,4
Bien-être	158 462,1	156 016,7	155 904,1
Éducation	44 792,9	45 573,0	45 466,7
Culture	0,0	22,8	0,0
Autres	1 439,9	892,9	1 884,5
Total partiel : subventions conditionnelles — Canada	239 725,4	237 616,4	245 834,8
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA	1 300 225,4	1 331 616,4	1 387 434,8
RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	3 262 961,7	3 325 789,8	3 523 912,2

RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions du troisième trimestre	1990 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Services gouvernementaux généraux	100,0	1,0	100,0
Transports	170,0	435,0	370,0
Développement économique	110,0	350,0	200,0
Éducation	10,0	39,5	10,0
Autres	645,0	2 661,0	1 165,0
TOTAL : recettes de source propre	1 035,0	3 486,5	1 845,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES — CANADA			
Transports	35 150,0	32 517,0	24 500,0
Développement économique	5 215,0	4 375,0	5 840,0
TOTAL : subventions conditionnelles — Canada	40 365,0	36 892,0	30 340,0
TOTAL : RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL	41 400,0	40 378,5	32 185,0

RECETTES AUX COMPTES À BUT SPÉCIAL

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions du troisième trimestre	1990 Prévisions budgétaires
Fonds en fiducie pour les routes de grande communication	0,0	5 000,0	26 000,0
TOTAL : COMPTES À BUT SPÉCIAL	0,0	5 000,0	26 000,0

RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions du troisième trimestre	1990 Prévisions budgétaires
Recouvrements sur prêts et avances	27 044,5	27 065,0	23 528,1
Biens retenus pour la revente	196,4	0,0	0,0
TOTAL : RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES	27 240,9	27 065,0	23 528,1

DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR MINISTÈRE

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions révisées	1990 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation	88 390,9	94 300,6	97 599,3
Ministère de l'Agriculture	28 293,4	25 413,0	25 101,5
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	7 195,9	7 280,5	7 452,1
Conseil de gestion	5 979,8	5 773,9	6 126,5
Ministère du Commerce et de la Technologie	22 073,3	21 842,1	16 084,2
Ministère de l'Éducation	500 052,6	500 677,4	526 455,2
Conseil exécutif	896,7	882,4	821,4
Ministère des Finances	14 837,6	14 794,1	13 941,9
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	19 460,6	16 415,1	15 078,4
Gouvernement général	141 287,6	118 046,1	146 245,1
Ministère de la Santé et des Services communautaires	888 007,7	910 031,7	977 825,4
Ministère de l'Aide au revenu	268 166,0	264 994,2	265 921,5
Ministère des affaires intergouvernementales	796,6	867,9	1 157,6
Ministère de la Justice	19 896,2	20 103,1	21 034,7
Ministère du Travail	31 232,6	31 322,9	35 854,2
Assemblée législative	9 285,9	9 273,3	9 669,6
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	125 891,6	125 891,6	133 474,9
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement	303 723,1	299 978,6	320 166,5
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	42 758,6	45 513,2	50 329,4
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	19 471,3	24 647,6	26 353,7
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick	—	—	—
Bureau du contrôleur	6 555,1	6 445,7	6 730,4
Bureau du développement économique	1 293,1	1 061,2	776,8
Cabinet du premier ministre	813,7	847,4	835,3
Secrétariat des politiques	963,3	920,7	630,3
Société d'aménagement régional	55 073,9	55 093,8	88 609,3
Service de la dette publique	446 300,0	437 300,0	465 000,0
Ministère du solliciteur général	53 414,4	57 803,5	58 045,1
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	38 617,3	38 606,1	39 796,7
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	34 138,0	34 544,1	36 496,7
Ministère des Transports	117 524,5	123 050,6	126 823,2
Direction générale de la condition féminine	320,2	320,2	336,2
TOTAL : DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	3 292 711,5	3 294 042,6	3 520 773,1

DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions révisées	1990 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation	—	—	—
Ministère de l'Agriculture	381,5	3 381,5	3 025,0
Ministère du Commerce et de la Technologie	—	—	—
Ministère de l'Éducation	5 000,0	5 000,0	3 800,0
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	—	—	—
Ministère de la Santé et des Services communautaires	6 500,0	6 500,0	18 100,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	10 155,0	10 155,0	1 900,0
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement	9 140,4	9 140,4	11 550,0
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.	3 000,0	3 609,1	100,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	—	2 445,0	2 051,0
Société d'aménagement régional	8 000,0	7 620,0	12 975,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	132 685,0	132 315,0	117 077,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	1 052,0	1 052,0	1 200,0
Ministère des Transports	127 000,0	124 126,0	128 206,0
TOTAL : DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL	302 913,9	305 344,0	299 984,0

DÉPENSES AUX COMPTES À BUT SPÉCIAL

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars 1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions révisées	1990 Prévisions budgétaires
Fonds en fiducie pour les routes de grande communication	0,0	0,0	25 000,0
TOTAL : COMPTES À BUT SPÉCIAL	0,0	0,0	25 000,0

PRÊTS ET AVANCES BRUTS

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1989 Prévisions budgétaires	1989 Prévisions révisées	1990 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture	9 350,0	7 550,0	6 450,0
Ministère du Commerce et de la Technologie	8 500,0	8 500,0	14 500,0
Ministère de l'Éducation	5 623,3	6 161,5	5 867,5
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	15 000,0	13 000,0	17 000,0
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement	10,0	10,0	105,0
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	870,0	870,0	950,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	12 321,7	145,0	2 691,4
Société d'aménagement régional	6 323,0	5 700,0	4 750,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	400,0	400,0	500,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	275,0	275,0	290,0
Ministère des Transports	8 450,0	8 330,0	8 131,0
TOTAL : PRÊTS ET AVANCES	67 123,0	50 941,5	61 234,9